

# LE FRACTIONNEMENT ET L'ÉTALEMENT DES VACANCES

## Contraintes et aspirations des actifs parisiens

par

Benoît RIANDEY et Jean TABOULET

### SOMMAIRE

|   |     |
|---|-----|
| <b>INTRODUCTION.</b> . . . . .  | 74  |
| <b>PREMIÈRE PARTIE : Les usagers peu libres de leurs choix.</b> . . . . .                 | 76  |
| <b>1. Un calendrier des vacances rigide.</b> . . . . .                                    | 76  |
| 1.1. <i>La concentration des départs.</i> . . . . .                                       | 77  |
| 1.2. <i>Le non-fractionnement des congés.</i> . . . . .                                   | 78  |
| 1.3. <i>La régularité des habitudes de départ.</i> . . . . .                              | 81  |
| <b>2. Comment sont fixés les congés</b> . . . . .   | 83  |
| 2.1. <i>Dans les ménages, les contraintes professionnelles se cumulent.</i> . . . . .     | 84  |
| 2.2. <i>Le système des congés, inducteur de la concentration des départs ?.</i> . . . . . | 85  |
| <b>3. Les enquêtes confirment l'analyse.</b> . . . . .                                    | 89  |
| <b>SECONDE PARTIE : Aspirations à de nouveaux calendriers de vacances.</b> . . . . .      | 92  |
| <b>1. Méthodologie des scénarios.</b> . . . . .   | 92  |
| 1.1. <i>Déroulement des scénarios.</i> . . . . .  | 92  |
| 1.2. <i>Indicateurs statistiques.</i> . . . . .   | 94  |
| <b>2. Le calendrier des vacances bousculé.</b> . . . . .                                  | 95  |
| <b>3. Des clivages entre sous-populations.</b> . . . . .                                  | 98  |
| 3.1. <i>La population scolaire aspire aux vacances en juin.</i> . . . . .                 | 98  |
| 3.2. <i>Des inégalités professionnelles selon une optique inhabituelle.</i> . . . . .     | 102 |
| <b>CONCLUSION.</b> . . . . .  | 104 |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b> . . . . .  | 105 |

## INTRODUCTION

Au printemps 1978, le C.R.E.D.O.C. a réalisé une enquête auprès des ménages sur l'étalement des vacances. Elle se rattache au programme de la Mission Interministérielle sur l'Aménagement du Temps. Animée par la Direction de la Prévision du Ministère des Finances, cette mission était chargée d'analyser les implications multiples de la concentration des congés et de proposer une politique alternative <sup>(1)</sup>.

Les objectifs de l'enquête du C.R.E.D.O.C. peuvent se résumer en deux points : il s'agit, d'une part, d'établir une hiérarchie des facteurs professionnels, scolaires et familiaux qui, par leur interaction, modèlent le calendrier des vacances et de pondérer chez les usagers la part des contraintes et celle des libertés. On se propose, d'autre part, d'explorer leur disponibilité à d'autres agencements des congés, sans d'ailleurs sonder les réactions de l'« Opinion » à telle ou telle autre solution envisageable.

Les délais impartis à la recherche, limités par l'échéance de la Mission, ont été très courts. De ce fait, l'analyse a parfois été enfermée dans un cadre étroit — par exemple dans l'abord du ménage, ou du problème plus général de l'aménagement du temps, ou de celui des conditions matérielles de vacances — mais l'enquête ne visait ni à doubler les excellentes enquêtes semestrielles de l'I.N.S.E.E. et du Tourisme ([10] et [12]), ni à couvrir selon une autre méthodologie les chapitres spécifiques de la Mission.

*Le questionnaire*, d'une vingtaine de minutes, aborde les thèmes suivants :

- la description des vacances du chef de ménage en 1977;
- la fixation de ses congés et de ceux de sa conjointe;
- la hiérarchie des contraintes conditionnant les vacances familiales;
- l'usage d'une semaine supplémentaire de congés;
- les solutions de vacances préférées en l'absence de contraintes professionnelles ou scolaires.

### La technique d'enquête

L'enquête a été réalisée sur le terrain par la SOFRES <sup>(2)</sup> du 21 mars au 7 avril 1978. Les 1 517 chefs de ménages interrogés ont été déterminés par quotas à partir des critères usuels : le sexe, l'âge et la profession. Le choix d'enquêter le chef de ménage lui-même écartait le risque de sur-représenter les ménages comportant une femme au foyer.

---

(1) Les résultats de cette Mission, conduite par M<sup>me</sup> E. MOSSE, ont été examinés par le Conseil Économique et Social les 9 et 10 janvier 1979 [2] et ont été publiés à la Documentation Française [10]. Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie *in fine*.

(2) Nos remerciements vont à M<sup>mes</sup> C. ROUSSEL et V. SALVY de la SOFRES pour l'efficacité et l'agrément de leur collaboration.

L'unité statistique retenue a été le *ménage ordinaire* — au sens de l'ensemble des personnes occupant le même logement — qui, le plus souvent, constitue la cellule de vacances.

Les ménages inactifs, peu concernés par ces contraintes, et les agriculteurs n'ont pas été retenus dans la population enquêtée.

L'enquête est limitée aux communes urbaines de la *région parisienne* : par le niveau d'activité, la concentration géographique et le taux de départs élevé de sa population, elle constitue un espace privilégié d'analyse des mécanismes à l'origine de l'engorgement des vacances.

## LES RÉSULTATS

Les résultats de l'enquête, remis à la Direction de la Prévision sous forme d'un rapport, sont publiés au chapitre IV de l'ouvrage de la Documentation Française (1).

Les axes principaux de la recherche, réorganisés et appuyés par des analyses nouvelles, constituent la matière de cet article présenté en deux parties.

La première constitue une *rétrospective* des vacances de 1977, année précédant l'enquête, et un essai d'explication des comportements à partir de données de faits. Cette rétrospective porte exclusivement sur les *vacances principales du chef de ménage*, car elles constituent, pour ainsi dire, la clef de voûte des vacances familiales, et, par là, sont soumises à l'ensemble des contraintes de calendrier que connaissent les membres de la famille.

La description des vacances individuelles nécessiterait une collecte d'informations beaucoup plus étendue.

En outre, et pour des raisons de simplification, l'analyse porte sur les seules dates de départ; compte tenu de l'inégale durée des séjours, ce n'est pas un indicateur rigoureux de l'encombrement des lieux de vacances, mais c'est un outil d'analyse efficace.

Quelques données d'opinion y sont aussi examinées. Elles concernent la hiérarchie des contraintes des vacances familiales et l'usage d'une semaine supplémentaire de congés.

La seconde partie analyse les aspirations des actifs à de nouveaux calendriers de leurs vacances, imaginés accessibles grâce à un bouleversement des contraintes professionnelles et scolaires.

---

(1) Cf. [10], chapitre IV : Le point de vue des ménages, dont le rapporteur était J. L. LESAGE, du Commissariat Général du Plan, rapporteur général de la Mission.

## PREMIÈRE PARTIE

### LES USAGERS PEU LIBRES DE LEURS CHOIX

Le comportement de vacances des usagers se caractérise par une rigidité certaine, perçue à travers trois facteurs :

- la concentration des dates de départ;
- le non-fractionnement des congés;
- la répétition des mêmes formes de vacances.

#### QUELQUES DÉFINITIONS

*Les congés* sont une interruption temporaire du travail professionnel pour raison de loisir; cette notion n'est pas limitée aux congés payés aux salariés conformément à la loi, mais concerne aussi les indépendants.

*La période élémentaire* de congés saisie dans l'enquête est la semaine, contrairement aux enquêtes plus précises de l'I.N.S.E.E., pour lesquelles elle est seulement de quatre jours consécutifs.

*Le fractionnement des congés* intervient donc lorsque les congés sont répartis en plusieurs périodes non contiguës d'au moins 1 semaine.

*Un séjour de vacances* est une période d'au moins une semaine passée en congés hors du domicile. D'où les expressions « prendre des congés », mais « partir en vacances ». Les vacances ne concernent que les seuls partants.

*Les vacances principales* sont la période la plus longue passée en congés hors du domicile.

*La date de départ* du chef de ménage en vacances principales peut être postérieure à la date de début des congés. C'est la première notion qui est retenue comme indicateur de la concentration des vacances. Cette variable de flux est en effet plus maniable que le nombre de ménages en vacances à une date donnée, variable de stock dont le calcul nécessite la prise en compte des durées de séjour.

*La situation familiale* isole en fonction de leur situation professionnelle et scolaire cinq catégories de ménages ventilées selon les fréquences suivantes :

|   |      |
|---|------|
| - les « Isolés » : ménages sans conjoint, ni enfant. . . . .  | 24 % |
| - les « Familles PU sans ES » : familles à profession unique (mère au foyer ou parent seul) sans enfant scolarisé . . . . . | 20 % |
| - les « Familles PU avec ES » : familles à profession unique ayant des enfants scolarisés. . . . .                          | 20 % |
| - les « Familles DP sans ES » : familles à double profession (conjoint actif) sans enfant scolarisé . . . . .               | 24 % |
| - les « Familles DP avec ES » : familles à double profession, ayant des enfants scolarisés. . . . .                         | 12 % |

Cette sélection de critères s'est opérée au vu des corrélations qui font apparaître ces trois variables comme un phénomène commun. Validé par la première exploitation de l'enquête, ce tripôle en inter-relation a orienté l'analyse complémentaire faisant l'objet de cet article.

Les points successivement abordés seront :

- 1, la description de cette triple rigidité à partir des vacances de l'année 1977;
- 2, le système de fixation des congés et son effet inducteur de la concentration des vacances;
- 3, l'opinion des ménages sur la hiérarchie de leurs contraintes de vacances.

## 1. UN CALENDRIER DES VACANCES RIGIDE

L'examen de la situation vécue l'année précédant l'enquête suppose l'examen successif des trois rigidités citées et la mise en évidence des relations conférant une unité à ces trois aspects.

### 1.1. La concentration des départs

Près de 36 % des *départs* en vacances principales <sup>(1)</sup> se situent entre le premier week-end du mois d'août et le début de celui du 15 août, un mardi en 1977. Ils entraînent une concentration encore supérieure des *séjours* pendant cette période, compte tenu des vacanciers partis en congés depuis le 14 juillet. Ajoutés aux précédents, ils constituent 52 % de l'échantillon total, non partants compris (tableau I).

Les départs massifs au début d'août concernent les ménages actifs dans leur ensemble, mais ils sont accentués pour les familles ayant double profession et des enfants scolarisés (40 % des partants). Ces familles contrastent avec les « isolés » dont seulement 32 % partent à cette époque.

### 1.2. Le non-fractionnement des congés

Le fractionnement des congés consiste en général à compléter une période principale par une ou plusieurs autres plus courtes (c'est le cas de 48 % de l'échantillon total) ou, très rarement, à réaliser un partage en plusieurs fractions assez égales (6 %). Par différence, la situation des populations qui ne fractionnent pas apparaît légèrement minoritaire (46 %).

---

(1) Les taux de non-départs en vacances, connus par d'autres sources [7], sont très faibles (16 %) en raison des caractéristiques socio-géographiques de l'échantillon. L'étude spécifique de la sous-population des non-partants à partir de l'enquête serait fragile.

TABLEAU I

**Répartition des départs en 1977**  
(selon la situation familiale)

| Date de départ<br>en vacances principales    | Situation familiale <sup>(1)</sup> |                           |                           |                           |                           | Ensemble |
|--|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|----------|
|  | Isolés                             | Familles<br>PU<br>sans ES | Familles<br>PU<br>avec ES | Familles<br>DP<br>sans ES | Familles<br>DP<br>avec ES |          |
| 1 <sup>er</sup> au 31 mai. . . . .           | 3,7                                | 4,8                       | 0,6                       | 2,2                       | 1,5                       | 2,6      |
| 1 <sup>er</sup> au 17 juin. . . . .          | 3,7                                | 7,4                       | 2,8                       | 6,4                       | 3,3                       | 4,3      |
| 18 au 30 juin. . . . .                       | 3,2                                | 1,6                       | 6,5                       | 5,6                       | 1,7                       | 3,9      |
| 1 <sup>er</sup> au 13 juillet. . . . .       | 16,3                               | 16,8                      | 21,3                      | 17,3                      | 26,7                      | 19,2     |
| 14 au 29 juillet. . . . .                    | 16,0                               | 12,6                      | 17,4                      | 14,7                      | 19,5                      | 16,0     |
| 30 juillet au 12 août. . . . .               | 31,9                               | 36,4                      | 36,0                      | 36,4                      | 40,2                      | 35,7     |
| 13 au 31 août. . . . .                       | 11,7                               | 7,0                       | 9,0                       | 9,9                       | 6,8                       | 9,3      |
| 1 <sup>er</sup> au 30 septembre. . . . .     | 8,0                                | 8,2                       | 4,1                       | 4,2                       | 1,8                       | 5,3      |
| Autre période :                              |                                    |                           |                           |                           |                           |          |
| 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril. . . . . | 5,5                                | 5,2                       | 2,3                       | 3,3                       | 1,5                       | 3,7      |
| Ensemble. . . . .                            | 100,0                              | 100,0                     | 100,0                     | 100,0                     | 100,0                     | 100,0    |
| Effectifs des partants. . . . .              | 322                                | 188                       | 205                       | 343                       | 221                       | 1 279    |
| Taux de non-partants. . . . .                | 18,8                               | 17,4                      | 18,9                      | 12,2                      | 11,3                      | 15,7     |

<sup>(1)</sup> Cf. définitions p. 76.

Le découpage des congés découle surtout de l'attribution d'une cinquième semaine, auquel cas il est presque automatique : il est en effet pratiqué par 87 % des salariés concernés par la cinquième semaine, enseignants exclus; ce taux est exactement double de celui qui est observé parmi les autres salariés, dont les droits aux congés n'excèdent pas les quatre semaines légales. Dans le secteur privé, cet avantage est très souvent un privilège lié à la position hiérarchique ou à la qualification (tableau II).

Dès lors qu'il n'est plus seulement question de fractionner ses congés, mais plutôt de *partir en vacances* plusieurs fois dans l'année, le critère financier devient primordial : en-deçà de 40 000 F de revenu annuel brut familial, le double départ « été et hors saison » ne concerne que 25 % environ des chefs de ménages de l'échantillon complet. Or, il atteint la fréquence de près de 65 % pour les hauts revenus (tableau III A) <sup>(1)</sup>.

(1) En toute rigueur, cet effet-revenu est gonflé par la corrélation positive entre revenu et durée de congés; l'effet-revenu pur serait perçu sur des sous-échantillons de durée de congés constante.

TABLEAU II

## Proportion de salariés bénéficiant d'au moins 5 semaines de congés payés

| Cadres supérieurs<br>( <sup>1</sup> )   | Cadres moyens<br>( <sup>1</sup> ) | Employés   | Contre-maîtres<br>O.Q. | O.S.<br>manœuvres<br>pers. serv. | Ensemble<br>des salariés |
|---|-----------------------------------|------------|------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Secteur privé   |                                   |            |                        |                                  |                          |
| 58 % (61)   | 36 % (71)                         | 29 % (32)  | 17 % (42)              | 10 % (186)                       | 26 % (859)               |
| Secteur public  |                                   |            |                        |                                  |                          |
| 51 % (69)   | 37 % (125)                        | 40 % (100) | 26 % (70)              | 21 % (86)                        | 35 % (451)               |
| ( <sup>1</sup> ) Dont les enseignants<br>(les effectifs sur lesquels sont calculés les pourcentages sont indiqués entre parenthèses). |                                   |            |                        |                                  |                          |

Véçu comme une obligation professionnelle dans environ 1 cas sur 3, le fractionnement des congés est pour la majorité des intéressés le résultat d'une préférence; enfin, une fois sur dix, il est perçu comme le moyen d'étirer les congés. D'ailleurs, les enquêtés ont manifesté une appréciation positive du fractionnement des congés au cours des scénarios présentés en seconde partie. Cette valorisation apparaît encore dans l'usage qu'ils feraient d'une semaine supplémentaire (tableau III B) : 7 ménages sur 10 désireraient partir à cette occasion et, pour la moitié de l'échantillon total, ce serait en un séjour séparé des vacances principales.

L'incidence du revenu sur les départs intervient ici avec une amplitude encore accrue : le taux de non départs à cette occasion varierait du simple au triple entre les extrémités de l'échelle des revenus.

La concentration des départs et le non fractionnement des congés sont deux phénomènes très corrélés (graphique 1) : 46 % des partants prenant leurs congés en une traite débutent leurs vacances la première quinzaine d'août, alors que cette proportion s'établit à 32 et 10 % si un fractionnement partiel ou intégral est effectif.

D'ailleurs, dès 1971, Marc Boyer [4] signalait l'aggravation de la concentration des vacances consécutive à l'octroi, sans incitation au fractionnement, de la quatrième semaine de congés payés. Dans le même temps, la baisse en août de la production industrielle, qui tendait à s'estomper depuis la guerre, s'est à nouveau accentuée depuis 1963.

L'étalement consécutif au fractionnement ne résulte pas d'une simple compensation entre le mois de juillet et la première quinzaine d'août, mais

TABLEAU III A

## Les départs en vacances selon le revenu annuel brut du ménage

| Départ<br>et fractionnement    | Revenu annuel brut du ménage |                     |                     |                     |                     |                      |                   | Revenus<br>non<br>déclarés | Ensemble |
|--------------------------------|------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|-------------------|----------------------------|----------|
|                                | — de<br>20 000 F             | de 20 à<br>30 000 F | de 30 à<br>40 000 F | de 40 à<br>50 000 F | de 50 à<br>80 000 F | de 80 à<br>120 000 F | + de<br>120 000 F |                            |          |
| Aucun départ. . . . .          | 21,2                         | 25,1                | 23,8                | 12,4                | 7,5                 | 7,0                  | 2,6               | 13,4                       | 13,3     |
| Été seulement. . . . .         | 46,6                         | 44,3                | 45,4                | 52,2                | 42,9                | 39,3                 | 30,0              | 47,6                       | 44,1     |
| Hors saison seulement. . . . . | 6,9                          | 6,3                 | 4,6                 | 1,3                 | 3,6                 | 2,2                  | 2,6               | 3,5                        | 3,6      |
| Été et hors saison. . . . .    | 25,3                         | 24,3                | 26,2                | 34,1                | 46,0                | 51,5                 | 64,8              | 35,5                       | 39,0     |
| Ensemble. . . . .              | 100,0                        | 100,0               | 100,0               | 100,0               | 100,0               | 100,0                | 100,0             | 100,0                      | 100,0    |
| Effectif. . . . .              | 74                           | 156                 | 214                 | 221                 | 389                 | 192                  | 100               | 171                        | 1 517    |

TABLEAU III B

## Emploi de 1 semaine supplémentaire de congés selon le revenu annuel brut du ménage

| Emploi de 1 semaine<br>supplémentaire<br>de congés | Revenu annuel du ménage |                  |                  |                  |                  |                   |                      | Revenus<br>non<br>déclarés | Ensemble |
|--|-------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|----------------------|----------------------------|----------|
|  | — de<br>20 000 F        | 20 à<br>30 000 F | 30 à<br>40 000 F | 40 à<br>50 000 F | 50 à<br>80 000 F | 80 à<br>120 000 F | 120 000 F<br>et plus |                            |          |
| Ne partirait pas. . . . .                          | 45,5                    | 36,0             | 42,2             | 32,1             | 23,1             | 23,0              | 15,5                 | 33,2                       | 30,1     |
| Partirait. . . . .                                 | 54,5                    | 64,0             | 57,8             | 67,9             | 76,9             | 77,0              | 84,5                 | 66,8                       | 69,9     |
| dont :   |                         |                  |                  |                  |                  |                   |                      |                            |          |
| — semaine séparée. . . . .                         | 28,8                    | 32,6             | 40,4             | 47,4             | 60,1             | 57,1              | 66,5                 | 49,5                       | 50,0     |
| — en même temps. . . . .                           | 19,0                    | 25,9             | 16,0             | 17,8             | 15,8             | 18,7              | 17,2                 | 14,6                       | 17,6     |
| — pas de vacances en<br>1977. . . . .              | 6,7                     | 5,5              | 1,4              | 2,7              | 1,0              | 1,2               | 0,8                  | 2,7                        | 2,3      |
| Ensemble. . . . .                                  | 100,0                   | 100,0            | 100,0            | 100,0            | 100,0            | 100,0             | 100,0                | 100,0                      | 100,0    |
| Effectif. . . . .                                  | 74                      | 156              | 214              | 221              | 389              | 192               | 100                  | 171                        | 1 517    |



s'étend à une plage plus large de l'année : la fréquence de départs pendant cette période de 45 jours régresse, entre ces trois situations, de 76 % sans fractionnement à 69 % en cas de fractionnement partiel et à 44 % pour fractionnement intégral : moins de la moitié des adeptes du fractionnement intégral partent au cours de ces 6 semaines.

### 1.3. La régularité des habitudes de départ

La régularité des habitudes de départ révèle la grande rigidité du système ou des comportements. La présence d'écoliers ne différencie pas les familles de ce point de vue. Seuls les isolés reconduisent moins souvent leurs dates annuelles de départs (dans une proportion de 45 %, contre 70 % pour les familles).

La stabilité des dates observée pour 67 % des enquêtés partant régulièrement en vacances est plus élevée que celle du lieu de leurs vacances, car seulement 47 % de ces ménages retournent chaque année aux mêmes endroits. Mais ces deux phénomènes sont étroitement solidaires puisque 54 % des vacanciers aux dates immuables restent fidèles à leur lieu de séjour, et seulement 35 % des autres partants habituels.

L'invariance des dates de départ correspond souvent au recours aux périodes les plus saturées, et aux congés pris en une seule traite (tableau IV) : 62 % des ménages qui partent chaque année aux mêmes dates commencent leurs vacances entre le 14 juillet et le 12 août, mais c'est seulement le cas de 39 % de ceux qui les déplacent d'un an sur l'autre. Par ailleurs, la fréquence des vacances prises en une traite s'établit respectivement à 47 et 32 %, selon que ces ménages reconduisent ou non leurs dates de départ.

*La concentration, le non-fractionnement des congés et la répétition des dates de vacances ne sont donc que trois aspects d'un même phénomène* : celui-ci conduit au cumul par certains de situations de vacances plutôt dépréciées <sup>(1)</sup>. Mais les appréciations à ce sujet ne s'éclairent qu'en relation avec les conditions matérielles et économiques des vacances, et avec les normes de qualité, d'ailleurs sujettes aux modes, mais surtout à des fonctions sociales de représentation. Or, l'exiguïté des délais de l'étude ne permettait pas d'élaborer une typologie des conditions de vacances ([1] et [12]), ni de leur représentation [5].

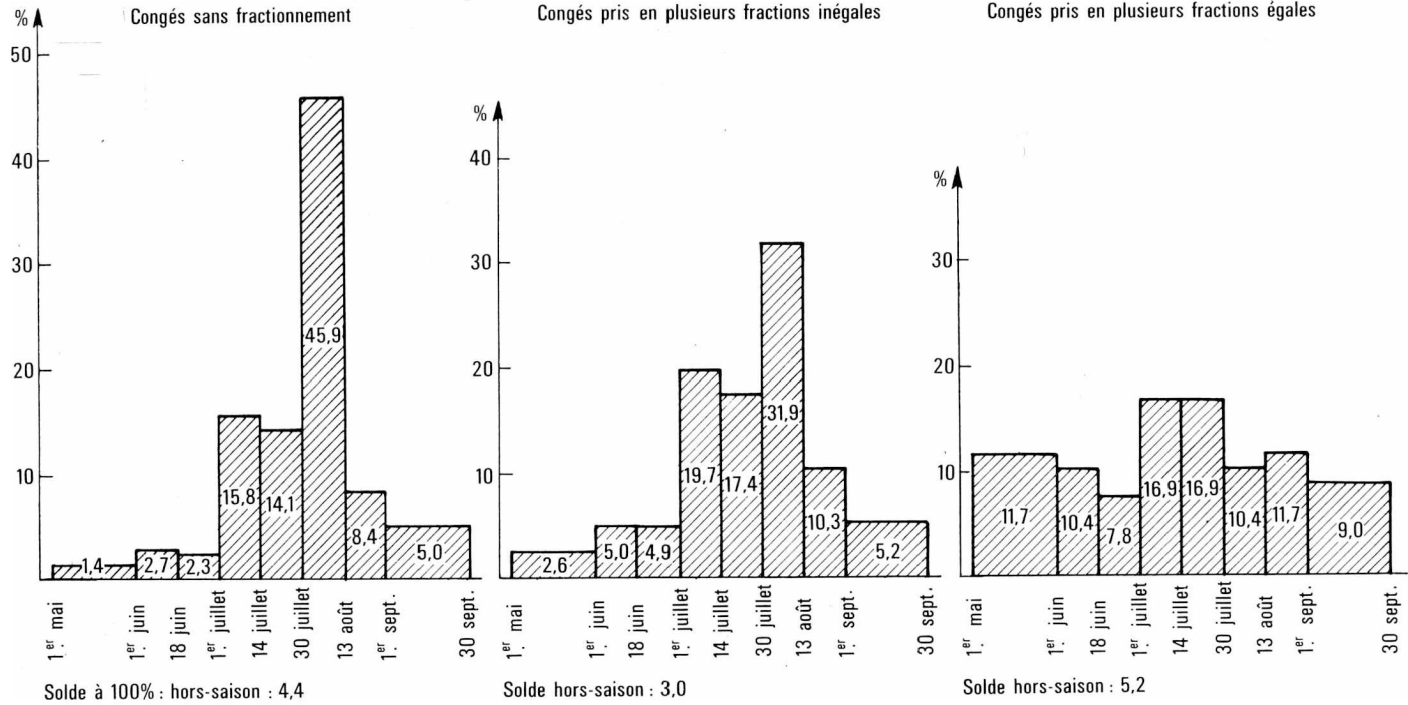
Sans donc approfondir l'interprétation, on se contentera de conclure que les contraintes calendaires ne semblent pas systématiquement être le fait des catégories sociales dominées, bien que l'origine de ce phénomène réside pour

---

(1) On ne peut pour autant interpréter chacune de ces composantes comme un handicap sans s'être référé aux conditions matérielles et au contexte social vécus. Par exemple, le fractionnement des congés n'est appréciable qu'en possession d'une aisance financière nécessaire à plusieurs départs — voire d'un accès à une résidence. Il constituerait au contraire une entrave pour un travailleur émigré.

## GRAPHIQUE 1

## La date de départ en 1977 selon le fractionnement des congés



Les pourcentages sont calculés sur la base des ménages partants.

Le solde à la valeur 100 correspond aux départs hors-saison.

l'essentiel dans l'organisation de la production et plus précisément dans le système de fixation des congés. La section suivante a précisément pour objet d'établir ce résultat.

TABLEAU IV

**Dates de départ en vacances et fractionnement des congés**  
(en fonction des habitudes des années antérieures)

|  | Habitudes des années antérieures |               |
|--|----------------------------------|---------------|
|  | Même date                        | Dates variées |
| <i>Dates de départ en vacances :</i>   |                                  |               |
| 1 <sup>er</sup> au 31 mai. . . . .   | 1,1                              | 5,5           |
| 1 <sup>er</sup> au 17 juin. . . . .  | 2,2                              | 8,3           |
| 18 au 30 juin. . . . .   | 3,8                              | 4,6           |
| 1 <sup>er</sup> au 13 juillet. . . . .   | 19,1                             | 20,6          |
| 14 au 29 juillet. . . . .  | 18,7                             | 12,3          |
| 30 juillet au 12 août. . . . .   | 42,6                             | 27,2          |
| 13 au 31 août. . . . .   | 8,9                              | 10,3          |
| 1 <sup>er</sup> au 30 septembre. . . . .   | 3,2                              | 9,0           |
| Autre période :  |                                  |               |
| 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril. . . . .   | 0,4                              | 2,2           |
| Ensemble. . . . .  | 100,0                            | 100,0         |
| <i>Fractionnement des congés :</i>   |                                  |               |
| En 1 fois. . . . .   | 47,1                             | 31,7          |
| En plusieurs fois inégales. . . . .  | 49,8                             | 55,9          |
| En plusieurs fois égales. . . . .  | 3,1                              | 12,4          |
| Ensemble. . . . .  | 100,0                            | 100,0         |
| Effectif (1). . . . .  | 760                              | 374           |
| (1) L'effectif de 1 134 enquêtés correspond aux ménages partis en vacances presque chaque année, soit au moins 3 fois en 5 ans. Pour les autres ménages, on ne saurait parler d'habitudes. |                                  |               |

**2. COMMENT SONT FIXÉS LES CONGÉS**

Le tableau V décrit la manière dont les chefs de ménage se voient fixer leurs périodes de congés sur leur lieu de travail, du moins pour les *salariés* autres que les enseignants, car le problème se pose de façon spécifique pour les indépendants et dans l'Éducation Nationale.

Aux autres salariés, l'enquêteur proposait de choisir, parmi cinq modes de répartition des congés, celui qui définissait le mieux leur situation personnelle .

**TABLEAU V**  
**Système de fixation des congés**  
**des chefs de ménages salariés (1)**  
 (enseignants exclus)

|  | (en %)       |
|--|--------------|
| La date de congés est imposée par la fermeture de l'établissement (1) . . . . .  | 20,8         |
| Le salarié bénéficie d'une liberté de choix très large quant à la date et la durée de ses congés. . . . .  | 27,8         |
| La liberté du choix du salarié est limitée par les dates de congés de ses collègues. . . . .   | 30,7         |
| Pour les nécessités du service, l'employeur détermine des périodes à l'intérieur desquelles le salarié prend ses congés (ex. S.N.C.F.) . . . . .   | 9,4          |
| Un système de rotation d'une année sur l'autre vise à assurer une répartition équitable des congés pendant l'été afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui bénéficient de ceux-ci . . . . . | 4,9          |
| Autres et non précisés. . . . .  | 6,4          |
| <b>Ensemble. . . . .</b>   | <b>100,0</b> |
| <b>Effectif concerné. . . . .</b>  | <b>1 269</b> |

(1) Ce taux global peu élevé pour l'ensemble varie considérablement par secteur d'activité, mais également en fonction de la position du salarié dans le système productif (poste secondaire ou tertiaire...). Sans cette précision, l'analyse par catégorie socio-professionnelle perd beaucoup de sa pertinence.

### 2.1. Dans les ménages, les contraintes professionnelles se cumulent

Dans le cas où les deux conjoints sont actifs, c'est de l'harmonisation de leurs contraintes que découlent finalement les comportements de vacances.

Cependant, la diversité des situations au niveau du couple est telle qu'il est difficile de distinguer *a priori* les ménages bénéficiant conjointement d'une certaine souplesse de ceux qui, à l'opposé, sont soumis à une grande rigidité dans la détermination de leurs dates de congés.

Pour des raisons de clarification, on s'est donc limité à quatre situations individuelles incluant la totalité de l'échantillon, y compris les indépendants et les enseignants.

Le niveau des contraintes du couple est défini par la situation du conjoint le moins libre, conformément à la typologie suivante présentée dans l'ordre décroissant des contraintes (tableau VI) :

Cette variable est issue du tableau donné en annexe qui présente le croisement entre les régimes de congés des conjoints. Elle possède un bon pouvoir discriminant malgré l'hétérogénéité de la catégorie II car les situations extrêmes I et IV sont dépourvues d'ambiguïté. La suite de l'article fera donc de permanentes références à cette typologie.

(1) Voir dans [10] le chapitre V : Le point de vue des Entreprises, dont F. NICOLAS, de la Direction de la Prévision, était le rapporteur.

**TABEAU VI**  
**Fixation des congés dans le ménage**

(en %)

|   | Chef<br>de<br>ménage | Ménage<br>complet |
|---|----------------------|-------------------|
| I. La fermeture de l'établissement. ....                                    | 17,4                 | 22,5              |
| II. Contraintes diverses (indépendants, périodes fixées,<br>rotation). .... | 29,2                 | 31,9              |
| III. Roulement entre collègues. ....  | 25,7                 | 24,7              |
| IV. Large liberté de choix et vacances scolaires des<br>enseignants. ....   | 27,7                 | 20,9              |
| Ensemble. ....  | <u>100,0</u>         | <u>100,0</u>      |
| Effectifs. ....   | 1 517                | 1 517             |

L'annexe révèle de plus la forte corrélation entre les modalités respectives de fixation des congés des conjoints actifs : pour les 489 familles, comprenant deux salariés non enseignants, le taux de concordance des régimes de congés des conjoints s'établit au niveau élevé de 44 %, car la fréquence de chaque modalité est considérablement accrue chez l'épouse lorsque son mari est soumis au même régime (tableau VII).

21 % des conjointes salariées non enseignantes voient leur établissement fermer à l'occasion des congés, mais c'est le cas de 35 % de celles dont le mari voit lui-même ses congés régis par une fermeture annuelle.

Cette situation se reproduit pour les trois autres catégories, mais l'interprétation en est plus discutable car la coïncidence de ces codes — de définition moins nette — a pu être accrue par la technique d'enquête : celle-ci conduisait le chef de ménage à fournir aussi les informations concernant la profession de sa conjointe.

*Le cumul des contraintes professionnelles* est sensible pour les ménages ayant double profession. Le tableau VIII, croisant la fixation des congés du ménage (FCM) avec la situation familiale, mesure ce phénomène : la situation de liberté est chez eux deux fois moins fréquente que dans les familles à profession unique et trois fois moins fréquente que pour les isolés. Inversement, entre ces catégories extrêmes, les cas de fermeture passent pratiquement du simple au double. Aussi, peut-on supposer que les conjoints éprouvent des difficultés à faire concorder leurs congés. Mais avant d'aborder ce point, on va enfin pouvoir tester l'hypothèse centrale de l'enquête.

## **2.2. Le système des congés, inducteur de la concentration des vacances ?**

Le système des congés est-il à l'origine du phénomène tripolaire étudié : de la concentration des départs, du non-fractionnement des congés et de l'invariance de leurs dates ?

TABLEAU VII

**Régimes des congés des épouses salariées  
(non enseignantes)**

|   | Fermeture                 | Divers                   | Roulement                 | Liberté                   | Ensemble                   |
|---|---------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Fréquence chez les épouses de la modalité que connaît le mari . . . . . | $\frac{35}{101} = 35 \%$  | $\frac{32}{93} = 34 \%$  | $\frac{86}{151} = 57 \%$  | $\frac{61}{144} = 43 \%$  | $\frac{214}{489} = 44 \%$  |
| Fréquence des modalités pour l'ensemble des épouses . . . . .           | $\frac{103}{489} = 21 \%$ | $\frac{97}{489} = 20 \%$ | $\frac{161}{489} = 33 \%$ | $\frac{127}{489} = 26 \%$ | $\frac{489}{489} = 100 \%$ |

TABLEAU VIII

**Fixation des congés du ménage (FCM)  
(en fonction de la situation familiale)**

| FCM                                    | Situation familiale <sup>(1)</sup> |                  |                  |            |                  |                  |            | Ensemble |
|--|------------------------------------|------------------|------------------|------------|------------------|------------------|------------|----------|
|  | Ménages à PU                       |                  |                  |            | Ménages à DP     |                  |            |          |
|  | Isolés                             | Familles sans ES | Familles avec ES | Sous-total | Familles sans ES | Familles avec ES | Sous-total |          |
| Fermeture de l'établissement . . . . . | 15,9                               | 17,6             | 20,7             | 17,7       | 30,1             | 27,5             | 29,1       | 22,5     |
| Contraintes diverses . . . . .         | 34,0                               | 30,3             | 23,9             | 30,2       | 33,8             | 35,7             | 34,3       | 31,9     |
| Roulement entre collègues . . . . .    | 19,5                               | 26,0             | 34,3             | 25,5       | 24,0             | 22,9             | 23,6       | 24,7     |
| Liberté . . . . .                      | 30,6                               | 26,1             | 21,1             | 26,6       | 12,1             | 13,9             | 13,0       | 20,9     |
| Ensemble . . . . .                     | 100,0                              | 100,0            | 100,0            | 100,0      | 100,0            | 100,0            | 100,0      | 100,0    |
| Effectif . . . . .                     | 397                                | 227              | 253              | 877        | 391              | 249              | 640        | 1 517    |

(1) Voir définitions, p. 76.

Le tableau IX établit un croisement de chacune de ces trois variables avec la fixation des congés des ménages (FCM) dont on a regroupé en un même sous-total les modes autres que la fermeture de l'établissement <sup>(1)</sup>.

Les résultats sont très explicites :

— d'une part en cas de fermeture :

53 % des départs interviennent en début d'août,

54 % des congés sont pris en une traite,

86 % des congés sont reconduits chaque année aux mêmes dates;

— d'autre part, pour les autres régimes de vacances, on n'observe plus que :

31 % de départs en début août,

39 % de congés non fractionnés,

62 % de congés reconduits chaque année aux mêmes dates.

Les résultats précédents mesurent l'*effet direct* des fermetures sur la pointe des départs du début août, mais ne suffisent pas à l'expliquer totalement : une fois écartés les ménages prenant leurs vacances à la suite d'une fermeture, 31 % des départs interviennent encore en début août et seulement 21 % pendant la première quinzaine de juillet.

Cette crête résiduelle provient-elle d'une cause autre ou résulte-t-elle d'un *effet d'entraînement* lié aux fermetures ? C'est la seconde hypothèse qui semble exacte, encore qu'il conviendrait d'en expliciter les mécanismes. Mais cette démarche serait sans doute entravée par la multiplicité même des raisons poussant les ménages non soumis aux fermetures à ajuster leurs départs sur ce flot normalisateur.

On se convainc cependant de la réalité de l'effet d'entraînement lorsque l'on détaille davantage la liaison du tripôle avec le système de fixation des congés. Des différences subsistent entre les trois modalités restantes (tableau IX) : l'*amplitude de la pointe d'août* s'atténue de la catégorie « contraintes diverses » aux cas de « roulement entre collègues » et *disparaît intégralement* chez les ménages fixant librement leurs congés. La même graduation s'observe pour le fractionnement et la reconduction des dates de congés, à une nuance près : la liberté de choix des congés conduit plus facilement que le roulement à la reconduction des dates des années précédentes.

Outre qu'ils valident la hiérarchie des contraintes ici utilisée, ces résultats indiquent qu'en l'*absence de contrainte professionnelle — liberté de choix —*, l'*étalement des départs est réalisé*, et que 60 % des ménages bénéficiant de cette situation, la plus privilégiée, *fractionnent leurs congés*.

---

(1) Le fait suivant apporte une confirmation de la consistance statistique du tripôle : pour les ménages non soumis à la fermeture, la corrélation entre fractionnement et dates de départ reste très marquée. Le découpage des congés en fractions égales est alors concomitant avec le fait d'éviter systématiquement la première quinzaine d'août qui recueille deux fois moins de suffrages que chaque quinzaine de juillet. Les corrélations entre les trois variables ne sont donc pas induites par le régime de fermeture, mais relèvent d'un comportement structuré des ménages.

**TABLEAU IX**  
**Incidence de la fixation des congés dans le ménage**  
 (ménages partants)

sur la date de départ.  
 sur le fractionnement des congés.  
 sur la répétition des mêmes dates.

(en %)

| Dates de départ                          | FCM       |                               |           |         |            | Ensemble |
|--|-----------|-------------------------------|-----------|---------|------------|----------|
|  | Fermeture | Autres modes que la fermeture |           |         |            |          |
|  |           | Divers                        | Roulement | Liberté | Sous-total |          |
| 1 <sup>er</sup> au 31 mai.....           | 0,7       | 3,2                           | 5,0       | 0,7     | 3,1        | 2,5      |
| 1 <sup>er</sup> au 17 juin.....          | 1,4       | 5,1                           | 3,6       | 6,3     | 5,0        | 4,2      |
| 18 au 30 juin.....                       | 0,7       | 5,1                           | 3,9       | 5,6     | 4,6        | 3,9      |
| 1 <sup>er</sup> au 13 juillet.....       | 13,7      | 15,6                          | 23,1      | 25,2    | 20,9       | 19,2     |
| 14 au 29 juillet.....                    | 18,6      | 13,1                          | 16,9      | 16,1    | 15,4       | 16,0     |
| 30 juillet au 12 août.....               | 53,4      | 37,9                          | 28,8      | 24,5    | 31,0       | 36,0     |
| 13 au 31 août.....                       | 7,5       | 9,9                           | 8,1       | 11,6    | 9,7        | 9,2      |
| 1 <sup>er</sup> au 30 septembre.....     | 2,2       | 4,8                           | 8,1       | 5,2     | 6,1        | 5,3      |
| 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril..... | 1,8       | 5,3                           | 2,5       | 4,8     | 4,2        | 3,7      |
| Ensemble.....                            | 100,0     | 100,0                         | 100,0     | 100,0   | 100,0      | 100,0    |
| Effectif des partants.....               | 277       | 397                           | 337       | 268     | 1 002      | 1 279    |
| Non partants.....                        | 64        | 87                            | 38        | 49      | 174        | 238      |
| Effectif total.....                      | 341       | 484                           | 375       | 317     | 1 176      | 1 517    |

| Fractionnement des congés       | FCM       |                               |           |         |            | Ensemble |
|---------------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|---------|------------|----------|
|                                 | Fermeture | Autres modes que la fermeture |           |         |            |          |
|                                 |           | Divers                        | Roulement | Liberté | Sous-total |          |
| En une fois.....                | 58,4      | 47,6                          | 41,7      | 36,3    | 42,5       | 46,3     |
| En plusieurs fois inégales..... | 40,8      | 43,6                          | 52,7      | 53,8    | 49,6       | 47,3     |
| En plusieurs fois égales.....   | 0,8       | 8,8                           | 5,6       | 9,9     | 7,9        | 6,4      |
| Ensemble.....                   | 100,0     | 100,0                         | 100,0     | 100,0   | 100,0      | 100,0    |
| Effectif des partants.....      | 277       | 397                           | 337       | 268     | 1 002      | 1 279    |

| Habitude de dates de départ | FCM       |                               |           |         |            | Ensemble |
|-----------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|---------|------------|----------|
|                             | Fermeture | Autres modes que la fermeture |           |         |            |          |
|                             |           | Divers                        | Roulement | Liberté | Sous-total |          |
| Mêmes dates.....            | 86,1      | 60,0                          | 60,1      | 65,7    | 61,6       | 67,0     |
| Dates variées.....          | 13,9      | 40,0                          | 39,9      | 34,3    | 38,4       | 33,0     |
| Ensemble.....               | 100,0     | 100,0                         | 100,0     | 100,0   | 100,0      | 100,0    |
| Effectif concerné (1).....  | 252       | 344                           | 302       | 236     | 882        | 1 134    |

(1) L'effectif de 1 134 ménages correspond aux ménages partant régulièrement en vacances, seuls concernés par la variable « habitudes de dates de départ ».



Cet étalement intervient toutefois sans que le mois d'août soit systématiquement évité, comme le font les ménages pratiquant le fractionnement intégral <sup>(1)</sup>.

Ainsi se voit confirmée l'origine presque exclusivement professionnelle de la concentration des départs et l'influence considérable des fermetures sur cette concentration, ainsi que la contribution du fractionnement à l'écèlement des périodes de pointe.

Il resterait encore à démontrer que la fréquence relativement élevée des départs au début d'août, à la suite de « contraintes diverses » ou du « roulement entre collègues », relève bien d'un effet d'entraînement, et non seulement d'une cause professionnelle. Ce ne peut être qu'implicite pour le « roulement » qui, par définition, devrait à l'état pur conduire à une distribution uniforme des dates. Pour les « contraintes diverses », le point de vue des commerçants ou des médecins ne devrait pas contredire notre conjecture. C'est d'ailleurs, plus largement, au point de vue de l'ensemble des enquêtés que nous allons avoir recours à présent.

### 3. LES ENQUÊTÉS CONFIRMENT L'ANALYSE

Le recueil du point de vue des intéressés constitue une validation appréciable des résultats précédents. L'enquêteur demandait quel motif principal déterminait la période des vacances familiales (tableau X).

Pour six réponses sur dix, les causes professionnelles apparaissent primordiales et précèdent sans conteste les raisons scolaires. Citées seulement par un ménage sur dix, celles-ci concernent cependant respectivement 28,1 et 21,8 % des familles d'écoliers, selon que la mère est ménagère ou active. Mais même dans ces cas, *la contrainte scolaire demeure au second plan derrière les contraintes professionnelles*. Décrites par trois items « fermeture de l'établissement », « roulement entre collègues », « partir avec son conjoint » <sup>(2)</sup>, les contraintes professionnelles priment chez 72,4 % des familles à profession unique sans enfants scolarisés et chez 50,2 % de celles à double profession ayant des enfants scolarisés. Ce taux est approximativement le double de ceux évoqués à l'instant pour les raisons scolaires.

---

(1) Cf. note <sup>(1)</sup>, p. 81.

(2) L'interprétation professionnelle de cette troisième réponse ne fait aucun doute dans la grande majorité des situations : elle est citée par 28 % des familles à double profession (22,6 et 31,9 % selon les situations scolaires) et par seulement 5 % des familles à profession unique (soit 6,6 et 3,6 %). Dans l'hypothèse où ces derniers cas, tous interprétés comme familiaux par opposition à professionnels, interviennent avec la même fréquence dans ces deux types de familles, la surestimation des contraintes professionnelles ne pourrait donc dépasser le chiffre de 5 %.

TABLEAU X

**Motif principal déterminant la période des vacances familiales  
en fonction de la situation familiale**

| Motif principal                                      | Situation familiale <sup>(1)</sup> |                           |                           |                           |                           | Ensemble |
|--|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|----------|
|  | Isolés                             | Familles<br>PU<br>sans ES | Familles<br>PU<br>avec ES | Familles<br>DP<br>sans ES | Familles<br>DP<br>avec ES |          |
| Pour fermeture de l'établissement. . . . .           | 23,8                               | 21,4                      | 21,7                      | 24,0                      | 22,6                      | 22,9     |
| Par roulement entre collègues. . . . .               | 25,9                               | 28,8                      | 24,9                      | 16,3                      | 18,1                      | 22,4     |
| Pour partir avec les enfants d'âge scolaire. . . . . | 0,5                                | 5,5 <sup>(2)</sup>        | 28,1                      | 1,1                       | 21,8                      | 9,6      |
| Pour partir avec le conjoint. . . . .                | 2,9                                | 6,6                       | 3,6                       | 31,9                      | 22,6                      | 14,3     |
| Pour partir avec les enfants actifs. . . . .         | 1,0                                | 1,8                       | 0,4                       | 0,5                       | 0,4                       | 0,8      |
| Pour partir avec des parents ou des amis. . . . .    | 16,9                               | 8,3                       | 3,7                       | 4,4                       | 1,3                       | 7,6      |
| Par facilité d'hébergement. . . . .                  | 0,5                                | 2,7                       | 3,0                       | 0,7                       | 1,6                       | 1,5      |
| Pour avoir moins de monde. . . . .                   | 7,2                                | 10,2                      | 2,8                       | 8,9                       | 4,2                       | 6,8      |
| Par entière liberté. . . . .                         | 15,6                               | 7,6                       | 7,7                       | 8,3                       | 4,4                       | 9,4      |
| Pour un autre motif. . . . .                         | 5,7                                | 7,1                       | 4,1                       | 3,9                       | 3,0                       | 4,7      |
| Ensemble. . . . .                                    | 100,0                              | 100,0                     | 100,0                     | 100,0                     | 100,0                     | 100,0    |
| Effectif <sup>(3)</sup> . . . . .                    | 391                                | 222                       | 249                       | 386                       | 248                       | 1496     |
| Cumul des raisons professionnelles. . . . .          | 52,6                               | 56,8                      | 50,2                      | 72,2                      | 63,3                      | 59,6     |

<sup>(1)</sup> Voir définitions, p. 76.  
<sup>(2)</sup> Cet effectif non négligeable de 5,5 % peut correspondre à un changement de la situation scolaire entre l'été 1977 et l'enquête, ou encore à la contrainte scolaire venant des enfants des autres.  
<sup>(3)</sup> Exclusion faite de 21 non-réponses.

Les autres motifs n'interviennent que dans une mesure secondaire :

— la présence d'enfants actifs ne constitue pas une complication supplémentaire et n'est citée en premier que par 1 / 10 des ménages comprenant un tel enfant, c'est-à-dire par 1 % de l'échantillon total;

— seuls 7 % des ménages, échappant en général aux contraintes scolaires, recherchent d'abord les périodes les moins fréquentées;

— la synchronisation des projets avec des parents ou amis intervient en priorité pour 8 % des ménages; c'est cependant le cas de 17 % des isolés qui, en définitive, sont les ménages les plus libres : 16 % d'entre eux déclarent partir « quand ils veulent »; ce qui est très au-dessus du reste de l'échantillon, comme on l'a vu précédemment.

L'opinion des enquêtés confirme la moindre liberté des ménages à double profession, en particulier lorsque leurs enfants ont l'âge scolaire.

L'importance déclarée des contraintes professionnelles est telle qu'on pourrait supposer fréquente *l'incompatibilité des congés entre conjoints*. En fait, seulement un couple à double profession sur six (105 / 642) éprouve de l'embarras à les faire coïncider. Cette proportion, non négligeable cependant, justifie *a contrario* que, lorsqu'une année une solution est trouvée, elle ne soit pas remise en question l'année suivante; de là découle largement la rigidité des habitudes de départ et leur aspect normalisé, mais aussi le paradoxe suivant : pour les couples dont les vacances sont imposées par une fermeture d'établissement, ce taux de discordance n'est guère supérieur à la moyenne (22 % au lieu de 16 %) : nombre d'entreprises, en fermant au mois d'août, assurent à leurs salariés des dates de congés courantes <sup>(1)</sup>.

L'appréciation des enquêtés est peu fonction de leur profession. Les contraintes professionnelles seraient un peu plus serrées pour les industriels, artisans et commerçants tenus dans 40 % des cas de fermer leur établissement, et plus lâches pour les professions libérales. Les O.S., manœuvres et personnels de service seraient plus libres que les ouvriers qualifiés et contremaîtres, eux aussi plus souvent soumis aux fermetures d'entreprises.

Constat de faits, appréciations portées sur eux... il restait à envisager, sans illusion, un futur dégagé des contraintes actuelles. C'est l'objet des scénarios de la seconde partie de cet article.

---

(1) La réalité de cette discordance est appuyée par deux faits :

— sans cependant être citée comme cause d'empêchement, elle va de pair avec une proportion de 14 % de non départs, proportion plus que double de celle observée chez les autres couples à double profession;

— la réponse « *je tiens à partir avec ma femme* » est donnée comme motif principal déterminant la période des vacances par 43 % des couples gênés pour harmoniser leurs périodes de congés; à l'inverse, cette raison n'est jugée prioritaire que par 16 % des couples à double profession qui ignorent cet embarras.

## SECONDE PARTIE

### ASPIRATIONS A DE NOUVEAUX CALENDRIERS DE VACANCES

Des pages précédentes ressortent une rigidité assez grande des comportements étudiés et la reconduction de situations fortement normalisées.

Cet équilibre qui se pérenise n'est pas pour autant jugé optimal par les usagers : l'enquête révèle en eux une disponibilité à des vacances distribuées bien différemment : deux scénarios orientés dans le sens d'un élargissement de leur propre liberté de décision ont été l'occasion pour les enquêtés de réinventer l'agencement de leurs congés passés et, pour un instant, ils ont bousculé leurs habitudes.

Une présentation méthodologique précède les résultats concernant l'ensemble de l'échantillon, puis ceux relatifs à certaines sous-populations. Elle précise l'enchaînement des scénarios et les indicateurs statistiques utilisés.

#### 1. MÉTHODOLOGIE DES SCÉNARIOS

Toute question d'opinion soulève des problèmes d'interprétation que compliquent ici les hypothèses simplificatrices sous-jacentes au déroulement des scénarios présentés dans l'encadré suivant.

##### 1.1. Déroulement des scénarios

Par les scénarios, on s'efforce de simuler la situation suivante : *ne sont énoncées que des modifications de dates provenant de l'assouplissement des contraintes professionnelles et scolaires.*

#### LES SCÉNARIOS

*SCÉNARIO 1 : souplesse professionnelle.*

*L'enquêteur introduisait le premier scénario dans ces termes : « Supposons maintenant que, toujours en 1977, votre profession et celle de votre conjoint vous aient laissé la possibilité de partir en vacances et de choisir librement vos dates de vacances annuelles ».*

*« Seriez-vous partis à la même date ? ».*

*SCÉNARIO 2 : souplesse professionnelle et aménagement scolaire.*

*Puis, avec les seules familles partantes ayant des enfants scolarisés, l'enquêteur poursuivait ainsi : « On va supposer maintenant que, toujours en 1977, vous n'aviez pas de contraintes professionnelles et que, de plus, les grandes vacances scolaires s'étaient étalées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre selon les zones géographiques ».*

*« Dans ces conditions, à quelle date seriez-vous alors partis ? ».*

C'est justement pour saisir les comportements à la marge qu'a été préférée la rétrospective sur 1977 aux projets d'avenir pour 1978, et ainsi, éviter l'introduction d'autres composantes inopinées : santé, famille, hébergement, argent, chômage...

En effaçant d'abord et exclusivement la première contrainte, puis les deux simultanément, les scénarios permettent de comparer la pesanteur respective des contraintes professionnelles et scolaires.

Le souci d'alléger les interviews a conduit à *deux hypothèses simplificatrices concernant le second scénario* :

— *en l'absence de contraintes professionnelles, l'organisation des vacances des ménages sans enfant scolarisé serait insensible aux dates des congés scolaires.*

Par exemple, les célibataires qui optent pour des vacances en juin ne bouleverseraient pas leurs projets si la fermeture de certaines écoles intervenait dès le 31 mai;

— *un enquêté qui, en l'absence de contraintes professionnelles (scénario 1) ne partirait pas en vacances, ne pourrait y être décidé par la seule réforme des vacances scolaires.*

Ces deux hypothèses ont permis de ne présenter le second scénario qu'à un tiers de l'échantillon, composé uniquement des parents d'écoliers qui partiraient en vacances dans le premier scénario, contrairement au premier scénario soumis à l'ensemble de l'échantillon. Elles ne devraient pas dénaturer les résultats <sup>(1)</sup>, car elles n'ont pu occulter que des variations minimales.

La nature des « projets rétrospectifs » demandés aux enquêtés pose un problème de fond. La formation du premier scénario favorisait la réponse « *oui, à la même date* » afin d'éviter une réponse fabulatrice ou débordant la problématique du scénario. Cependant, les remises en cause des vacances passées relèvent d'origines hétérogènes : projets effectivement abandonnés, insatisfaction entraînée par une contrainte immuable, attirance pour une solution qui n'a pu être expérimentée... Si pour certains enquêtés les conditions du scénario se réalisaient, quelle serait la probabilité du passage à l'acte? On ne peut nier que la démarche assez abstraite relève d'une fiction très néo-classique. Elle s'appuie sur l'hypothèse fondamentale selon laquelle :

(a) les décisions des ménages sont le résultat de l'adaptation de leurs goûts aux contraintes institutionnelles;

---

(1) Ceci signifie que les estimations concernant le second scénario sont fournies sur l'échantillon total comme si :

(a) tous les enquêtés avaient été interrogés;

(b) tous les non-partants du scénario 1 avaient confirmé leur non-départ dans le scénario 2;

(c) tous les ménages sans enfant scolarisé partants au scénario 1 maintenaient leurs dates au scénario 2.

(b) il suffit de lever ces dernières pour recueillir la révélation des préférences.

Ainsi, passe-t-on sous silence la formation des préférences et leur dépendance mutuelle. Or les préférences pour un certain calendrier de vacances ne prennent leur sens qu'en rapport avec leurs conditions objectives et tout le système de représentation associé. La présence d'enfants scolarisés en est seulement un élément important parmi d'autres.

Malgré ces réserves, la démarche suivie assure une comparaison valable entre contraintes professionnelles et scolaires grâce à l'homogénéité des deux scénarios.

## 1.2. Indicateurs statistiques

La méthodologie des scénarios a nécessité la mise au point d'indicateurs statistiques — sous forme de taux — pour décrire la déformation des distributions de départs en vacances. Plus techniques que le simple commentaire des distributions, ils mettent en valeur les mécanismes de substitution induisant l'afflux ou le reflux aux diverses époques.

### LES INDICATEURS STATISTIQUES

*Taux de stabilité des départs en vacances* : rapport entre l'effectif des ménages confirmant dans le scénario leur date de l'année 1977 et le nombre réel de ménages partis à cette même date en 1977.

*Taux d'afflux* : rapport entre le nombre de personnes optant pour une période donnée lors du scénario, mais parties à une autre époque de 1977 et l'effectif total des ménages ayant choisi cette période au cours du scénario.

Les taux de stabilité peuvent être *annuels* s'ils portent sur l'ensemble des partants de l'année, ou *saisonniers* s'ils ne concernent que les partants de la quinzaine ou du mois étudié. Mais seuls les taux d'afflux saisonniers ont un sens.

Ces taux peuvent être *globaux*, calculés sur l'échantillon entier ou *catégoriels*, calculés sur certains groupes, définis par exemple par la profession, la situation familiale, la fixation des congés du ménage ou la présence d'enfants scolarisés.

Le taux de stabilité a une signification proche d'un indicateur collectif de satisfaction : *un taux de stabilité faible indique à la fois un rejet de la période de vacances pratiquée et sans doute une insatisfaction.*

Un taux d'afflux élevé est significatif d'une aspiration à partir à une autre période. Cette aspiration peut n'être que relative si un autre choix s'était opéré dans une situation plus libre; mais elle manifeste une préférence dans les termes actuels du choix.

## 2. LE CALENDRIER DES VACANCES BOUSCULÉ

Les résultats des deux scénarios (SP) et (SP et AS) sont présentés en parallèle <sup>(1)</sup>. Les distributions de départs réels ou simulés, examinées en premier lieu, montrent l'ampleur de transferts dont l'analyse est réalisée à la suite à partir des indicateurs statistiques déjà présentés. Il n'est pas exagéré d'affirmer que le calendrier des départs ressortirait bousculé par les réponses fournies (tableau XI).

TABLEAU XI  
Dates de départ réelles en 1977  
ou simulées au cours des deux scénarios

| Dates de départ                            | Départs observés en 1977 | Scénario 1<br>souplesse professionnelle | Scénario 2 (*)<br>souplesse professionnelle et aménagement scolaire |
|--|--------------------------|---|---|
| 1 <sup>er</sup> au 17 juin. . . . .        | 3,6                      | 9,8                                     | 14,7  |
| 18 au 30 juin. . . . .                     | 3,3                      | 7,6                                     | 10,2  |
| 1 <sup>er</sup> au 13 juillet. . . . .     | 16,2                     | 19,1                                    | 17,9  |
| 14 au 29 juillet. . . . .                  | 13,5                     | 12,6                                    | 10,5  |
| 30 juillet au 12 août. . . . .             | 30,2                     | 19,9                                    | 17,8  |
| 13 au 31 août. . . . .                     | 7,8                      | 5,5                                     | 4,1   |
| 1 <sup>er</sup> au 30 septembre. . . . .   | 4,5                      | 6,1                                     | 6,5   |
| 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mai. . . . . | 5,2                      | 7,3                                     | 7,3   |
| Non déclarés. . . . .                      | -                        | 0,7                                     | 0,4   |
|  | 84,3                     | 88,6                                    | 89,4  |
| Sous-total des partants. . . . .           | 15,7                     | 11,4                                    | 10,6  |
| Non partants. . . . .                      |                          |   |   |
| Ensemble. . . . .                          | 100,0                    | 100,0                                   | 100,0   |
| Effectif. . . . .                          | 1 517                    | 1 517                                   | 1 517   |

(\*) L'estimation porte sur l'ensemble des ménages, conformément à l'indication de la note de la page 93 calculée par agrégation du tableau XII; elle est présentée avant celui-ci pour la facilité de l'exposé.

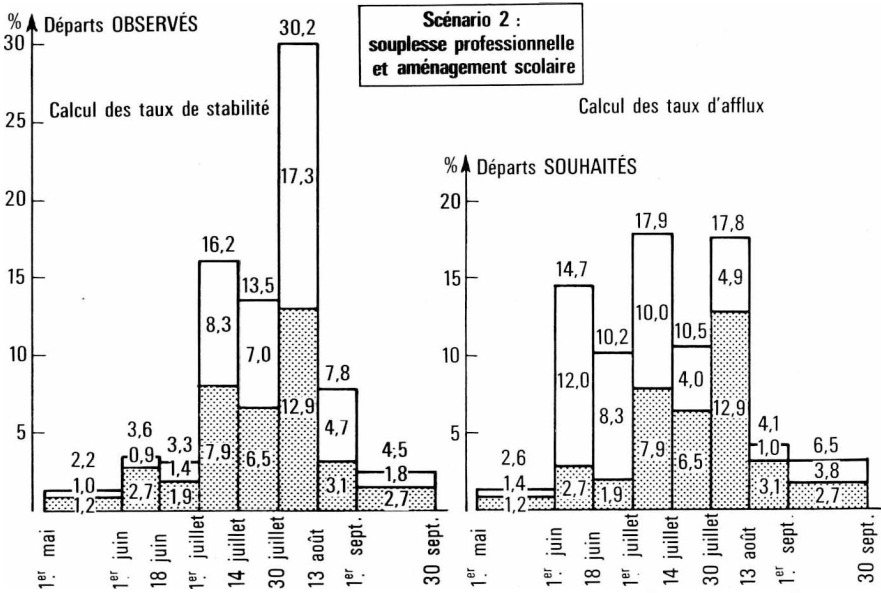
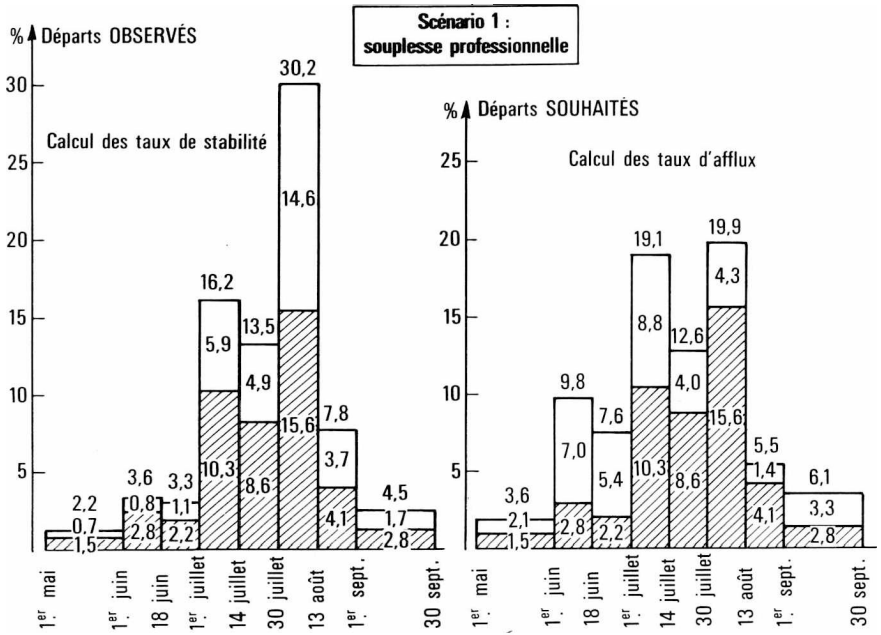
(1) L'article ne fait état que des résultats concernant les dates de départ. Signalons seulement qu'en l'absence de contraintes professionnelles (scénario 1) le taux de fractionnement atteindrait presque 63 % des ménages partis en 1977 au lieu des 53 % observés.

Le fractionnement inégal est à la fois la solution pour laquelle se manifesterait la plus grande fidélité (79 %) et celle qui bénéficierait du plus grand afflux.

A l'opposé, seule une majorité de 61 % des ménages partis en 1977 et pratiquant le fractionnement intégral conserverait de plein gré cette situation. C'est la marque de l'hétérogénéité professionnelle des usagers actuels de cette solution.

## GRAPHIQUE 2

### Répartition et simulations des départs des ménages



- Ménages confirmant leurs dates de départ
- Ménages confirmant leurs dates de départ
- Ménages modifiant leurs dates de départ

**POPULATION :** Ménages actifs urbains de la région parisienne (partants et non-partants)  
 Les soldes à 100% correspondent au total des ménages partant hors-saison ou ne partant pas



*La préférence pour le mois d'août* est ramenée de 38,0 à 26,4 % des ménages lors du premier scénario et à 21,9 % au second. La fameuse pointe serait plus qu'étalée si les deux causes structurelles ici étudiées étaient épargnées aux ménages parisiens. La fréquence des départs en juillet varie peu au premier scénario en raison du poids des familles d'écoliers (cf. Analyses différentielles, tableau XII). Au contraire, un tassement est observé au second scénario (28,4 %) car l'effet de l'aménagement scolaire sur la côte de juillet domine celui qu'induirait la disparition des contraintes professionnelles.

Tout comme le mois d'août, juin serait plus sensible à l'effet professionnel (+10,5) qu'à l'effet scolaire (+7,5). Avec 24,9 % des suffrages, ce mois resterait donc moins prisé que juillet, mais devancerait nettement août (21,9 %) dans le second scénario <sup>(1)</sup>.

Le choix du mois de septembre resterait secondaire avec 6,5 % des départs, soit une affluence très proche de celle relevée pour la période hors saison.

Ainsi, la disponibilité des ménages à un étalement parfait des départs apparaît de façon éclatante au graphique 2 : à la situation vécue en 1977, représentée deux fois dans sa moitié gauche, s'opposent à droite les simulations établies à partir du premier scénario (en haut) ou du second (en bas). La période de pointe du premier scénario s'établirait sur les mois de juillet et d'août. Dans le second scénario, elle couvrirait les 3 mois de juin, juillet et août. *Il est remarquable que les reports induits correspondraient massivement à un avancement des dates de vacances.* La prépondérance de la première quinzaine de chaque mois sur la seconde demeurerait inchangée, mais on n'en a pas analysé les causes.

Plus précis que le tableau XI, le graphique 2 permet le calcul des taux de stabilité et d'afflux. Pour obtenir les premiers à partir de sa partie gauche, il suffit de rapporter les ménages stables d'une période (en foncé) à l'effectif total parti à cette période <sup>(2)</sup>. Les deux graphiques de gauche ne se distinguent donc que par la proportion de ménages stables plus faible au second scénario qu'au premier. Les taux d'afflux résultent pareillement du quotient des ménages mobiles (en clair) ayant opté pour une période par l'effectif total de ceux-ci (partie droite).

Ce sont ces simples quotients que reproduit le graphique 3. Le gain opéré par rapport aux histogrammes du graphique 2 est précisément l'apparition de la relation entre ces taux calculés pour chaque scénario (donnant lieu à deux nuages de points, donc à deux courbes). Plus précisément, ce n'est pas tant cette corrélation qui est intéressante que la possibilité d'en relever les distorsions, les points aberrants, en particulier ceux de septembre et du hors saison. De là,

---

(1) Les pointes de *départs* (flux) en juillet et août sous-estiment celles des *séjours* (stocks) à ces époques : au cours de ces 2 mois, les arrivants rejoignent ceux, nombreux, installés depuis la quinzaine précédente, contrairement à la situation valable au 1<sup>er</sup> juin.

(2) Pour assurer la comparabilité des quatre parties du graphique, les valeurs représentées sont exprimées en pourcentage de l'échantillon complet. Le solde à 100 correspond au total des ménages partant hors saison ou ne partant pas.

ressortent les significations qualitativement différentes des mois de vacances. On y lit :

- un rejet de la période *d'août* pour un peu moins de la moitié des usagers actuels et l'afflux très faible à cette époque;
- un afflux et une stabilité très grands du mois de *juin* marqués par des taux élevés. Le moindre intérêt pour la seconde quinzaine se traduit par un taux de stabilité moindre, malgré un taux d'afflux identique;
- une stabilité élevée du mois de *mai*, mais un afflux en proportion nettement plus faible;
- une stabilité mitigée en *septembre* et un afflux nettement supérieur à la moyenne;
- une stabilité faible pour la période *hors saison* malgré un fort taux d'afflux. Cette physionomie est opposée à celle de mai. Les vacances principales hors saison se révéleraient quelque peu comme un leurre ne donnant pas toute satisfaction aux usagers;
- le mois de *juillet* se situe dans une proportion intermédiaire, avec pour la seconde quinzaine plus de stabilité que d'afflux.

*En conclusion*, les périodes pour lesquelles on observe la plus grande *fidélité* sont incontestablement les mois de mai et juin et dans une moindre proportion juillet. Le mois de juin constitue la période la plus *attractive*, suivie d'assez loin par les mois de mai, septembre et l'époque hors saison.

### 3. DES CLIVAGES ENTRE SOUS-POPULATIONS

L'analyse différentielle — opérée par sous-population — nous fait passer de la description générale à une interprétation causale. Elle est orientée selon deux catégories de critères relatifs à la profession et à la scolarisation.

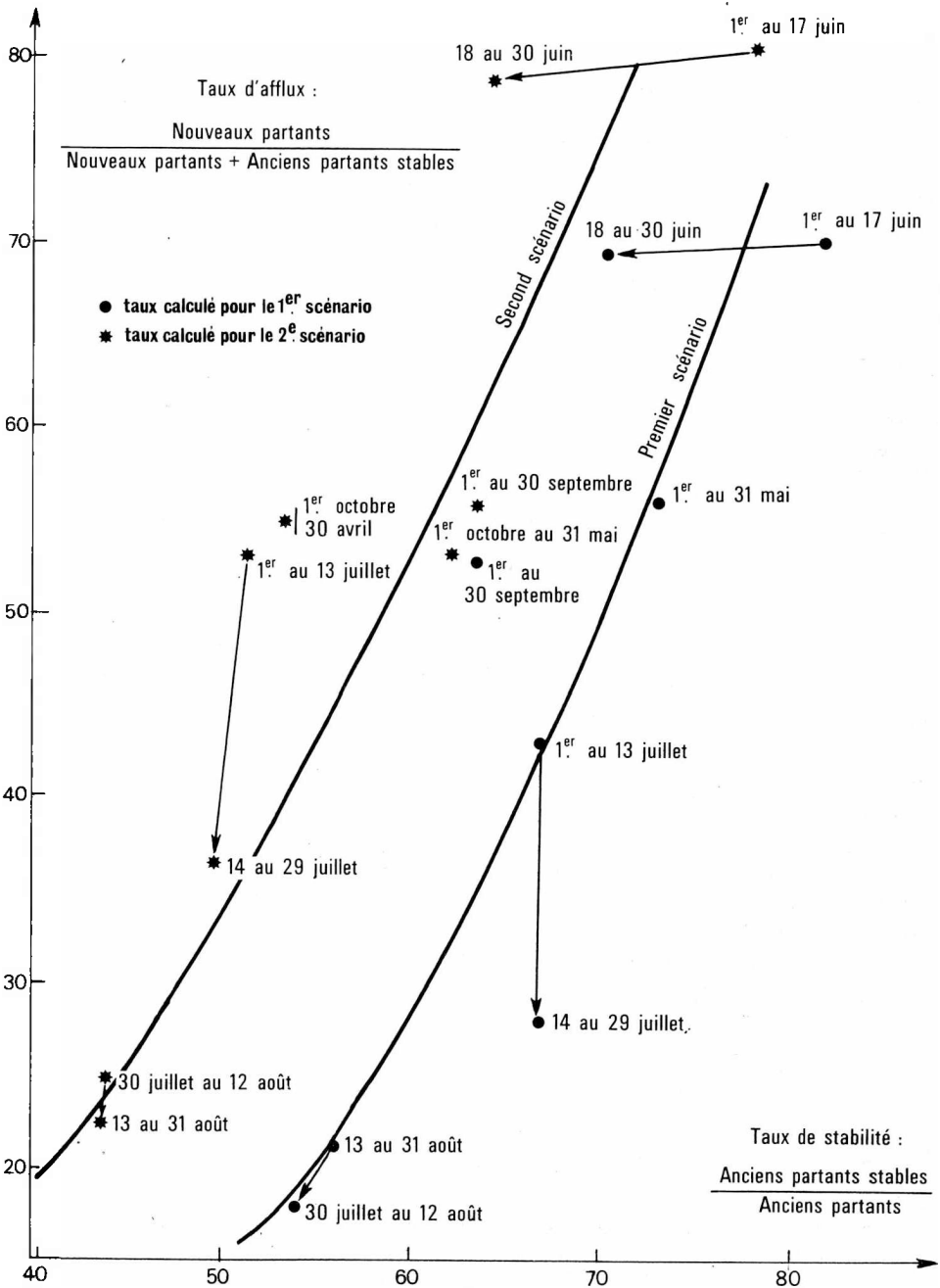
La poursuite de l'analyse saisonnière, très lourde, a été limitée au critère de la scolarisation. Les hypothèses sur lesquelles se fonde le second scénario rendent, en effet, un retour à cette étape nécessaire.

#### 3.1. Les familles d'enfants scolarisés aspirent aux vacances en juin

On trouvera au tableau XII les distributions réelles et simulées des départs en fonction de la scolarisation et au tableau XIII les taux saisonniers correspondants.

Peu libres de prendre leurs vacances en dehors de l'été, les parents d'élèves s'orientent aujourd'hui en priorité vers le mois de juillet (observation de 1977 et scénario 1). Sans un aménagement préalable et radical des vacances scolaires, ils pourraient difficilement tirer parti d'un assouplissement de leurs modalités de congés (scénario 1). Ce n'est pas faute d'y aspirer, comme en témoigne l'effondrement des taux de stabilité au scénario 2; c'est en particulier le cas des familles à double profession (tableau XIV), dont seulement une famille sur quatre (26,2 %) maintiendrait les dates retenues en 1977.

GRAPHIQUE 3  
Afflux et stabilité saisonnière



En fait, avec une politique d'étalement des vacances scolaires, les suffrages des familles d'écoliers se reporteraient massivement *sur le mois de juin* et se démarqueraient par là des autres ménages relativement moins pressés d'éviter la pointe d'août et parfois attachés aux périodes de septembre et du hors saison.

TABLEAU XII

**Distribution des départs réels ou simulés**

(selon la présence d'enfants scolarisés)

(en %)

| Dates de départs                       | Ménages avec enfants scolarisés |            |            | Ménages sans enfant scolarisé |                      |
|--|---------------------------------|------------|------------|-------------------------------|----------------------|
|  | Départs observés en 1977        | Scénario 1 | Scénario 2 | Départs observés en 1977      | Scénarios 1 et 2 (1) |
| 1 <sup>er</sup> au 17 juin.....        | 0,9                             | 6,8        | 20,5       | 5,0                           | 11,5                 |
| 18 au 30 juin.....                     | 3,1                             | 5,5        | 12,7       | 3,4                           | 8,8                  |
| 1 <sup>er</sup> au 13 juillet.....     | 19,0                            | 26,8       | 23,6       | 14,6                          | 14,8                 |
| 14 au 29 juillet.....                  | 15,9                            | 15,0       | 9,2        | 12,2                          | 11,3                 |
| 30 juillet au 12 août.....             | 33,3                            | 21,1       | 15,1       | 28,5                          | 19,3                 |
| 13 au 31 août.....                     | 7,2                             | 5,0        | 1,5        | 8,1                           | 5,8                  |
| 1 <sup>er</sup> au 30 septembre.....   | 2,8                             | 3,7        | 4,8        | 5,4                           | 7,4                  |
| Hors saison :                          |                                 |            |            |                               |                      |
| 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mai..... | 2,8                             | 5,0        | 5,0        | 6,7                           | 8,6                  |
| Non déclarés.....                      | —                               | —          | —          | —                             | 0,7                  |
| Non partants.....                      | 15,0                            | 11,1       | 7,6        | 16,1                          | 11,8                 |
| Ensemble.....                          | 100,0                           | 100,0      | 100,0      | 100,0                         | 100,0                |
| Effectif.....                          | 502                             |            |            | 1015                          |                      |

(1) Scénarios identiques par construction (cf. hypothèses simplificatrices p.93).

L'examen des taux de stabilité confirme que l'impact d'un assouplissement professionnel (scénario 1) serait moins important pour les familles d'écoliers que pour les autres ménages. Par contre, une réforme du calendrier scolaire (scénario 2) entraînerait chez elles un véritable raz-de-marée de départs en juin. Même le taux de stabilité de début juillet n'atteindrait plus 40 %.

Notons enfin que dans la simple hypothèse de « souplesse professionnelle », les ménages à double profession sans enfant scolarisé sont de toutes les configurations familiales celles ayant le plus faible taux de stabilité (54,5 %) tableau XIV).

En définitive, si la contrainte scolaire limite les choix de vacances à des plages de dates souvent moins serrées que la contrainte professionnelle et ne concerne qu'une sous-population, celle-ci se trouverait massivement intéressée par un avancement de ses départs en vacances.

TABLEAU XIII

**Taux saisonniers d'afflux et de stabilité**  
(en fonction de la présence d'enfants scolarisés)

| Scénario 1 : souplesse professionnelle   |                                    |                                     |                        |  |                           |                                   |                        |  |   |
|--|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|--|---------------------------|-----------------------------------|------------------------|--|---|
| Scénario 2 : souplesse professionnelle et aménagement scolaire                                 |                                    |                                     |                        |  |                           |                                   |                        |  |   |
|  | 1 <sup>er</sup><br>au<br>31<br>mai | 1 <sup>er</sup><br>au<br>17<br>juin | 18<br>au<br>30<br>juin | 1 <sup>er</sup><br>au<br>13<br>juillet | 14<br>au<br>29<br>juillet | 30<br>juillet<br>au<br>12<br>août | 14<br>au<br>31<br>août | 1 <sup>er</sup><br>au<br>30<br>septembre | 1 <sup>er</sup><br>octobre<br>au<br>30<br>avril |
| Ménages avec enfants scolarisés  |                                    |                                     |                        |  |                           |                                   |                        |  |   |
| <i>Taux de stabilité :</i>   |                                    |                                     |                        |  |                           |                                   |                        |  |   |
| Scénario 1 (SP) . . . . .  | -                                  | -                                   | -                      | 80,6                                   | 72,1                      | 54,4                              | 53,8                   | -  | -   |
| Scénario 2 (SP et AS) . . . . .  | -                                  | -                                   | -                      | 38,8                                   | 29,1                      | 26,1                              | 7,7                    | -  | -   |
| <i>Taux d'afflux :</i>   |                                    |                                     |                        |  |                           |                                   |                        |  |   |
| Scénario 1 (SP) . . . . .  | -                                  | 86,5                                | 56,7                   | 42,7                                   | 23,4                      | 14,0                              | 22,2                   | -  | -   |
| Scénario 2 (SP et AS) . . . . .  | -                                  | 97,7                                | 88,2                   | 68,3                                   | 50,0                      | 41,3                              | -                      | 80,8                                     | -   |
| Ménages sans enfant scolarisé <sup>(1)</sup>   |                                    |                                     |                        |  |                           |                                   |                        |  |   |
| <i>Taux de stabilité (scénario 1 ou 2).</i>  | -                                  | 79,6                                | 66,7                   | 56,6                                   | 63,0                      | 53,6                              | 57,0                   | 67,9                                     | 56,4  |
| <i>Taux d'afflux (scénario 1 ou 2).</i>  | 52,8                               | 65,2                                | 74,4                   | 44,1                                   | 31,8                      | 20,7                              | 21,0                   | 50,0                                     | 54,2  |
| <sup>(1)</sup> Scénarios identiques par construction (cf. hypothèses simplificatrices, p. 93). |                                    |                                     |                        |  |                           |                                   |                        |  |   |

TABLEAU XIV

**Taux annuel de stabilité**  
(en fonction de la situation familiale)

| Taux annuel de stabilité                                       | Isolés <sup>(1)</sup> | Familles à profession unique         |                         | Familles avec double profession      |                         | Ensemble |
|--|-----------------------|--------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|-------------------------|----------|
|  |                       | Sans enfant scolarisé <sup>(1)</sup> | Avec enfants scolarisés | Sans enfant scolarisé <sup>(1)</sup> | Avec enfants scolarisés |          |
| Scénario 1.....  | 63,3                  | 64,7                                 | 67,3                    | 54,5                                 | 62,0                    | 61,5     |
| Scénario 2.....  |                       |                                      | 36,6                    |                                      | 26,2                    | 50,4     |
| Effectif des partants.   | 322                   | 187                                  | 205                     | 343                                  | 221                     | 1 279    |
| <sup>(1)</sup> Taux unique par construction du second scénario |                       |                                      |                         |                                      |                         |          |

### 3. 2. Des inégalités professionnelles selon une optique inhabituelle

La sensibilité des variables professionnelles est traduite à travers le taux annuel de stabilité car c'est un excellent indicateur d'intensité des contraintes : par contre, les taux d'afflux, significatifs de l'orientation des aspirations, seraient peu pertinents et n'ont pas été reproduits, car la levée des entraves professionnelles conduit principalement à un aplanissement des différences entre groupes définis à partir de ce même critère.

La rigueur des contraintes de vacances et la situation hiérarchique paraissent n'entretenir qu'une relation ténue. Les cadres supérieurs, cependant, ne sont les plus incités à remettre en cause leurs dates de congés qu'à la suite de modifications du calendrier scolaire. L'assouplissement de la contrainte professionnelle aurait davantage d'impact sur toutes les autres catégories professionnelles, à l'exception des ouvriers non qualifiés. Les différences entre profession (tableau XV A) paraissent plus ténues que celles liées aux branches d'activité (tableau XV B). Une saisie plus précise du positionnement du travail dans l'appareil productif aurait certainement permis de mettre à jour des différences encore plus significatives.

La fermeture de l'établissement se traduit au scénario 2 par un taux de stabilité de 34,7 %, inférieur de moitié à celui des travailleurs bénéficiant de la plus grande liberté pour leurs congés (60,8 %) (tableau XV C).

Ce taux relatif à une absence de contrainte professionnelle peut être rapproché des résultats du tableau XV D : il est voisin de celui observé chez les enquêtés qui se déclarent libres de toute espèce de contrainte (69,7 %) ou chez ceux qui jouissent d'une liberté suffisante pour pouvoir en priorité rechercher les périodes les moins fréquentées (71,6 %).

TABLEAU XV

## Taux annuel de stabilité pour certaines sous-populations

## A. Taux annuel de stabilité selon la profession du chef de ménage

| Taux annuel de stabilité    | Indépendants | Cadres supérieurs | Cadres moyens | Employés | Ouvriers qualifiés<br>contremaitres | OS, manœuvres pers.<br>de service | Ensemble<br>(y compris<br>Autres) |
|-----------------------------|--------------|-------------------|---------------|----------|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Scénario 1. ....            | 53,8         | 65,1              | 59,6          | 60,2     | 60,3                                | 68,6                              | 61,5                              |
| Scénario 2. ....            | 47,0         | 45,7              | 49,7          | 53,2     | 47,0                                | 59,0                              | 56,4                              |
| Effectif des partants. .... | 104          | 175               | 322           | 186      | 270                                 | 205                               | 1 279                             |

## B. Taux annuel de stabilité selon le secteur d'activité du chef de ménage

| Taux annuel de stabilité    | Industrie lourde | Industrie légère | Bâtiment génie | Commerces | Transport télécom. | Établis. financiers | Autres services | Ensemble |
|-----------------------------|------------------|------------------|----------------|-----------|--------------------|---------------------|-----------------|----------|
| Scénario 1. ....            | 56,7             | 62,7             | 70,2           | 58,9      | 61,0               | 68,7                | 59,6            | 61,5     |
| Scénario 2. ....            | 42,1             | 45,8             | 60,3           | 48,4      | 55,9               | 60,1                | 48,1            | 50,4     |
| Effectif des partants. .... | 247              | 142              | 104            | 124       | 118                | 198                 | 312             | 1 279    |

## C. Taux annuel de stabilité selon la fixation des congés dans le ménage

| Taux annuel de stabilité    | Fermeture d'une entreprise | Contraintes diverses | Roulement entre collègues | Liberté | Ensemble |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------|---------------------------|---------|----------|
| Scénario 1. ....            | 44,4                       | 60,1                 | 68,6                      | 71,2    | 61,5     |
| Scénario 2. ....            | 34,7                       | 53,7                 | 51,1                      | 60,8    | 50,4     |
| Effectif des partants. .... | 277                        | 397                  | 337                       | 268     | 1 279    |

## D. Taux annuel de stabilité selon la raison principale déterminant les périodes de vacances familiales

| Taux annuel de stabilité    | Pour fermeture | Pour roulement | Pour enfants | Pour le conjoint | Avec parents ou amis | Pour avoir moins de monde | Par entière liberté | Ensemble |
|-----------------------------|----------------|----------------|--------------|------------------|----------------------|---------------------------|---------------------|----------|
| Scénario 1. ....            | 38,3           | 65,5           | 70,2         | 58,3             | 80,9                 | 88,6                      | 73,6                | 61,5     |
| Scénario 2. ....            | 30,9           | 56,3           | 28,1         | 48,7             | 77,7                 | 71,6                      | 69,7                | 50,4     |
| Effectif des partants. .... | 298            | 374            | 360          | 187              | 94                   | 88                        | 109                 | 1 279    |

Deux remarques conduisent à éviter une interprétation mécanique des tableaux présentés :

– le taux de stabilité le plus élevé correspond au départ avec des parents ou amis. La liberté de faire coïncider ses propres vacances avec les dates des amis justifie un coefficient élevé, mais le maintien de celles-ci, lié à la présence simultanée de tiers, n'implique pas une préférence pour la période actuelle;

– le taux de stabilité le plus faible provient des familles fixant leurs vacances en fonction d'impératifs scolaires. Elles manifestent un très vif désir d'avancer les dates de vacances scolaires tout en bénéficiant souvent d'une vaste marge de manœuvre.

## CONCLUSION

De cette analyse et particulièrement des tableaux XIV et XV ressortent pleinement l'aspiration des ménages actifs parisiens à un agencement différent de leurs congés, et la hiérarchie pesante des grands facteurs explicatifs de cette situation.

Ce nouvel agencement, illustré par le graphique 2, conduit à des départs *spontanément répartis* sur le trimestre, juin, juillet, août, avec une légère pointe de départs en juillet, mais aussi à une distribution un peu différente des séjours (phénomènes de stock opposés aux phénomènes de flux). Les familles d'écoliers seraient les plus sensibles à la possibilité d'avancer les congés actuellement pratiqués (tableau XIII).

L'analyse factuelle menée à travers l'enquête (page 87) et l'opinion des enquêtés eux-mêmes (tableau X) concordent sur l'origine de la concentration des vacances : si l'uniformité des dates scolaires constitue actuellement un verrou absolu et déploré pour toutes les familles d'écoliers, le système des congés professionnels conduit à des restrictions autrement étroites, bien qu'elles n'affectent pas tous les ménages actifs de la même manière.

La fréquence modérée de travailleurs liés par la fermeture annuelle de leur établissement (tableau VI) ne doit pas conduire à sous-estimer ce phénomène, non seulement du fait du cumul des contraintes pesant sur les conjoints actifs (annexe), mais encore à cause de l'effet d'entraînement sensible qu'elle provoque au titre des « contraintes diverses » et du « roulement entre collègues » (tableau X).

La mise en évidence d'un lien robuste entre étalement et fractionnement des congés est un résultat essentiel de l'enquête, autant pour son intérêt opératoire dans la recherche d'une politique alternative que pour le constat de l'accumulation sur certains groupes de personnes de conditions de vacances dépréciées (graphique 1). Cette situation est encore aggravée par cet autre constat : ce sont en même temps les conditions les plus fréquemment reconduites d'une année sur l'autre (tableau IV).



Ce point, tout comme l'abord tronqué du problème général de l'aménagement du temps (hebdomadaire, quotidien...) marque les limites conceptuelles de l'enquête : l'obligation de reconduire chaque année les mêmes dates de congés peut être vécue par certains comme contraignante, mais le désir de varier les époques, les lieux ou les modalités de vacances relève de facteurs économiques ou de modèles dépassant le champ de cette étude. Leur prise en compte aurait permis d'insérer davantage les scénarios dans le vécu des ménages, ce qui eût été une garantie de plus de leur signification et la certitude de résultats parfois moins abstraits.

### BIBLIOGRAPHIE

- [1] ANFRE (J.) et REMPP (J. P.), Les vacances des Français, *Économie et Statistique*, n° 101, juin 1978.
- [2] Avis et rapports du Conseil Économique et Social, séances des 9 et 10 janvier 1979 sur « l'organisation des rythmes scolaires et l'aménagement général du temps », *Journal Officiel*, 27 mars 1979.
- [3] BLANC (J.), Commission d'études pour la réduction des inégalités d'accès aux vacances. Rapport pour M. Le Président de la République, août 1977; *Choisir ses loisirs*, La Documentation Française, 1977.
- [4] BOYER (M.), Problématique de l'étalement des vacances, *Espaces*, n° 3, janvier 1971.
- [5] BUSH (M. C.), *La sociologie du temps libre*, Paris, Mouton, 1975.
- [6] CHALENDAR (J. DE), *L'aménagement du temps*, Desclée de Brouwer, 1971.
- [7] Commissariat Général du Tourisme, *Les Français qui ne partent pas en vacances*, Enquête I.F.O.P., novembre 1971.
- [8] L'étalement des vacances (Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, R.F.A., Suède), *Notes et Études Documentaires*, n° 3915-3916, 1972.
- [9] LABRUSSE (M.), *Rapport sur l'aménagement du temps*, La Documentation Française, Collection environnement, 1976.
- [10] MOSSE (E.) et LESAGE (J. L.), *Changer les vacances, Rapport sur l'aménagement des temps de loisir*, Paris, La Documentation Française, 1979.
- [11] SALLEE (P.), Les vacances d'hiver des Français, *Économie et Statistique*, n° 76, mars 1976.
- [12] Les Vacances des Français en 1977, *Statistiques du Tourisme*, n° 18, 1978.

## COMMENTAIRE DE L'ANNEXE

La variable Fixation des Congés dans le Ménage (FCM) est construite à partir des modalités de congés des deux conjoints actifs, en retenant la plus contraignante de celles qu'ils connaissent <sup>(1)</sup>. La variable FCM apparaît donc en troisième dimension, illustrée à l'aide de la trame du dessin : les cases les plus foncées indiquent la fermeture pour les deux conjoints; celles en grisé clair, la liberté pour tous les deux.

Les sous-totaux, représentés en blanc, ne sont pas ventilables selon les quatre types de FCM; ils isolent les quatre classes de salariés ordinaires auxquelles s'ajoutent les enseignants et les indépendants. La dissymétrie du tableau résulte de la colonne « Ménages à profession unique » où la variable FCM s'identifie simplement à la situation du chef de ménage, contrairement aux ménages à double profession.

Au-dessous des effectifs, on trouvera le pourcentage de la case rapportée à l'échantillon total.

---

(1) L'échelle retenue, indiquée au tableau VI page 85, regroupe d'une part les indépendants et les modalités diverses des salariés, d'autre part les enseignants et les salariés libres de leur choix de congés.

ANNEXE

**Fixation des congés dans le ménage (FCM)**  
(en fonction de la fixation des congés de chaque conjoint actif)

n° 2, 1980

| Conjointe<br>Chef de ménage  |                        | Familles ayant double profession |            |             |            |             |             |              | Ménages à profession unique | Échantillon complet |                |
|--|------------------------|----------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|--------------|-----------------------------|---------------------|----------------|
|  |                        | Salariés non enseignants         |            |             |            |             | Enseignants | Indépendants |                             |                     | Sous-total     |
|  |                        | Fermeture                        | Divers     | Roulement   | Liberté    | Sous-total  |             |              |                             |                     |                |
| Salariés non enseignants :   | Fermeture . . . . .    | 35<br>2,3                        | 14<br>0,9  | 26<br>1,7   | 26<br>1,8  | 101<br>6,6  | 6<br>0,4    | 2<br>0,1     | 109<br>7,2                  | 155<br>10,2         | 264<br>17,4    |
|  | Divers . . . . .       | 20<br>1,3                        | 32<br>2,1  | 21<br>1,4   | 20<br>1,4  | 93<br>6,1   | 5<br>0,4    | 6<br>0,4     | 104<br>6,9                  | 159<br>10,5         | 263<br>17,3    |
|  | Roulement . . . . .    | 21<br>1,4                        | 23<br>1,5  | 86<br>5,7   | 21<br>1,4  | 151<br>10,0 | 13<br>0,9   | 3<br>0,2     | 167<br>11,1                 | 223<br>14,6         | 390<br>15,7    |
|  | Liberté . . . . .      | 27<br>1,8                        | 28<br>1,8  | 28<br>1,8   | 61<br>4,0  | 144<br>9,4  | 5<br>0,9    | 13<br>0,9    | 162<br>10,6                 | 190<br>12,5         | 352<br>23,5    |
|  | Sous-total . . . . .   | 103<br>6,8                       | 97<br>6,4  | 161<br>10,6 | 128<br>8,4 | 489<br>32,2 | 29<br>1,9   | 24<br>1,6    | 542<br>35,7                 | 727<br>47,9         | 1 269<br>83,6  |
|  | Enseignants . . . . .  | —                                | 2<br>0,1   | 4<br>0,3    | 2<br>0,1   | 8<br>0,5    | 15<br>1,0   | 1<br>0,1     | 24<br>1,6                   | 44<br>2,9           | 68<br>4,5      |
|  | Indépendants . . . . . | 9<br>0,6                         | 11<br>0,7  | 10<br>0,6   | 7<br>0,4   | 37<br>2,4   | 6<br>0,4    | 33<br>2,2    | 76<br>5,0                   | 104<br>6,9          | 180<br>11,9    |
|  | TOTAL . . . . .        | 112<br>7,4                       | 110<br>7,3 | 175<br>11,5 | 137<br>9,0 | 534<br>35,2 | 50<br>3,3   | 58<br>3,8    | 642<br>42,3                 | 875<br>57,7         | 1 517<br>100,0 |
| <p>Les pourcentages sont rapportés à l'échantillon total 1 517.</p> <p>☒ = fermeture    ☑ = divers    ☐ = roulement    ☐ = liberté</p> |                        |                                  |            |             |            |             |             |              |                             |                     |                |

107

## CONSOMMATION

XXVII<sup>e</sup> ANNÉE, N°2, AVRIL-JUIN 1980

# RÉSUMÉS - ABSTRACTS

des articles contenus dans ce Numéro

LES CONSOMMATIONS MÉDICALES DANS LA RÉGION LYONNAISE EN 1975. par R. SERANGE-FONTERME et M. SONNENSCHNEIN, *Consommation, Revue de Socio-économie*, 2-1980, avril-juin 1980, pages 3 à 30.

L'enquête « lyonnaise » sur les consommations médicales a été effectuée à partir d'un échantillon de 3 500 ménages, représentatifs de la population de l'arrondissement administratif de Lyon (département du Rhône).

Les premiers résultats font apparaître une structure de soins médicaux à prédominance hospitalière : 51,6 % à Lyon contre 44,3 % au niveau de la France en 1975.

La consommation médicale totale par individu a été de 1 220 F. Il ressort cependant que 22 % de la population n'ont jamais fait appel aux soins médicaux, 68 % ont utilisé seulement les soins médicaux de ville, 10 % ont eu au moins un séjour hospitalier.

Les facteurs démographiques et socio-économiques comme l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, ainsi que le critère de la nationalité influencent fortement le niveau et la structure des consommations médicales de ville. Ces informations confirment les résultats connus d'autres enquêtes (cf. enquête Santé de 1970, I.N.S.E.E.-C.R.E.D.O.C.).

Par ailleurs, la prise en compte des dépenses hospitalières permet de préciser le rôle de l'hôpital par rapport au système de la médecine de ville.

Ainsi, les ouvriers ont une consommation médicale largement influencée par l'hospitalisation, alors que les cadres ont une demande de soins surtout orientée vers la médecine de ville.

MÉDICAL CONSUMPTION IN THE LYONS' DISTRICT IN 1975. by R. SERANGE-FONTERME and M. SONNENSCHNEIN. *Consommation, Revue de Socio-économie*, 2-1980, April-June 1980, pages 3 to 30.

The data used to study medical consumption are the results of a survey of 3 500 households representative of the population living in the Lyons' district.

In the Lyons' district, the structure of medical care is not the same as it is at the level of the country as a whole: hospitalization comes first (51.6 %) (France: 44.3 % in 1975).

Total medical expenditure *per capita* amounted to 1 220 F. However, 22% of the population did not demand any medical care at all, 68% only demanded ambulatory care, 10% had been hospitalized at least once during the year.

Demographic and socio-economic factors (age, sex, occupational group, nationality) have an incidence both on the level and the structure of ambulatory care. These results corroborate the published results of other surveys (medical care survey, 1970, I.N.S.E.E.-C.R.E.D.O.C.).

The study of hospital expenditure gives a good indication on the respective part of hospitalization and ambulatory care.

Thus, the medical consumption of factory workers is mainly influenced by hospitalization, but managers use ambulatory care more.

LA JURIDICISATION DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES, UNE ÉVOLUTION IRRÉVERSIBLE, par A. JOBERT et P. ROZENBLATT. *Consommation, Revue de Socio-économie*, 2-1980, avril-juin 1980, pages 31 à 50.

Les conseils de prud'hommes chargés de résoudre les conflits individuels nés à l'occasion du contrat de travail occupent une place tout à fait particulière dans le système judiciaire français. L'originalité de cette juridiction découle de plusieurs éléments : elle est paritaire, composée à égalité de conseillers salariés et employeurs élus par leurs pairs; l'absence de formalisme, au niveau de la procédure, est destinée à en faciliter l'accès au plus grand nombre et à limiter le coût et la durée du procès; enfin, sa finalité première n'est pas de juger, mais de concilier les parties au cours de la phase de conciliation toujours obligatoire. Toutefois, depuis quelques années, les conseils sont le siège de profonds changements qui révèlent l'existence d'un processus de juridicisation de cette institution. Les éléments qui fondent la spécificité du procès prudhomal sont en régression alors que se renforcent les éléments caractéristiques des institutions judiciaires de droit commun.

Dans cet article, les auteurs analysent, dans une première partie, la diversité du processus de juridicisation et dressent une typologie du comportement des justiciables. dans une deuxième partie, ils s'efforcent de montrer que la mise en application des principales modifications apportées par la réforme de janvier 1979 pourrait avoir des effets contradictoires quant à la poursuite du processus constaté.

TRANSFERTS SOCIAUX ET PROTECTION SOCIALE EN AMÉRIQUE DU NORD, par G. BEAU-SOLEIL, *Consommation, Revue de Socio-économie*, 2-1980, avril-juin 1980, pages 51 à 72.

Les transferts sociaux posent une série de problèmes allant des critères d'attribution des prestations à l'interdépendance des différents programmes, à leur efficacité, à leurs répercussions sur le marché du travail, à leur caractère redistributif, à leurs aspects macro-économiques et leur place dans les finances publiques.

L'auteur s'attache à analyser les principaux travaux publiés en Amérique du Nord sur ces différents aspects des dépenses sociales et de la lutte contre les risques sociaux et la pauvreté, lutte qui revêt des formes différentes au Canada et aux États-Unis.

THE TENDENCY TO MAKE INDUSTRIAL TRIBUNALS MORE JURIDICAL, AN IRREVERSIBLE TREND, by A. JOBERT and P. ROZENBLATT, *Consommation, Revue de Socio-économie*, 2-1980, April-June 1980, pages 31 to 50.

The industrial tribunals whose job is to settle individual conflicts on the application of contracts of employment hold a very special part in the French legal system. The originality of this jurisdiction has several reasons: it is a joint commission with equal representation of both sides employees and employers elected by their peers; the lack of formalities during the proceedings is meant to make its access easy to a large number of people and to limit the cost and the length of the suit; last, its fundamental purpose is not to judge but to reconcile the parties during the reconciliation phase that is always compulsory. In the last few years, however, the industrial tribunals have undergone great changes that point to a tendency to make the institution more juridical. Some of the elements that gave its specificity to these trials tend to regress whereas the elements that are characteristic of the juridical institutions of common law tend to increase.

The authors analyse, in the first part, the diversity of this trend and make a typology of the behaviours of those to be tried. In a second part, they try to show that the implement of the main changes introduced by the 1979 reform may have contradictory effects on the continuation of the process that has been noted.

SOCIAL TRANSFERS AND SOCIAL SECURITY IN NORTH AMERICA, by G. BEAU-SOLEIL, *Consommation, Revue de Socio-économie*, 2-1980, April-June 1980, pages 51 to 72.

The questions arising from social transfers go from the economic and social variables that condition the participation to social programs, the interdependence of programs, their efficiency, their impact on the labor market, their redistributive characteristics, their macro-economic aspects and their part in public finances.

The author analyses the main texts published in North America on these different aspects of social expenditure and the anti-poverty policies and social policies, that are different in Canada and U.S.A.

LE FRACTIONNEMENT ET L'ÉTALEMENT DES VACANCES, par B. RIANDEY et J. TABOULET, *Consommation, Revue de Socio-économie*, 2-1980, avril-juin 1980, pages 73 à 108.

Cette enquête, réalisée auprès de 1517 ménages actifs parisiens, a pour double objectif d'analyser les mécanismes de la concentration des départs en vacances et de connaître la distribution dans le temps à laquelle les intéressés aspireraient, s'ils étaient libérés de leurs contraintes professionnelles ou scolaires.

L'analyse insiste sur la relation existant entre la concentration des départs et l'absence de fractionnement des congés, et sur l'effet prépondérant du système des congés payés, en particulier celui souvent indirect de la fermeture annuelle de l'établissement; le système scolaire n'intervient qu'en second lieu, comme le confirme l'interprétation des enquêtes, très cohérente avec les données de fait recueillies.

L'actuelle répartition rigide des congés coïncide très mal avec l'agencement spontanément équilibré auquel, selon deux scénarios, conduiraient les aspirations des parisiens : une tendance marquée pour l'avancement des congés situerait la masse des départs entre le 1<sup>er</sup> juin et le début août, la fin de l'été s'avérant très dépréciée.

THE SPLITTING AND SPREADING OF HOLIDAYS, by B. RIANDEY and J. TABOULET, *Consommation, Revue de Socio-économie*, 2-1980, April-June 1980, pages 73 to 108.

The survey of 1,517 Parisian households in the labour force was meant both to analyse the concentration of departures and to study the aspirations as to their distribution over time, if people were liberated of job or school constraints.

The authors insist on the relation between the concentration of departures and the lack of splitting up leaves, on the incidence of the paid vacations system, in particular the often indirect effect of the annual closing down of the firm; school holidays come second, as

interviews, that are consistent with factual data.

The present rigid distribution of holidays is not conform to the spontaneous balanced arrangement that Parisians seems to desire; two scenarios show a marked tendency to forward the dates of departure : the peak dates would be between June 1st and beginning of August; the end of the summer is depreciated.

---

IMPRIMERIE GAUTHIER-VILLARS, 70, rue de Saint-Mandé, 93100 Montreuil

Dépôt légal 1980 : Imprimeur : 2309 - Éditeur : 020 - CPPP 56687

196816-80

3<sup>e</sup> trimestre 1980

Imprimé en France

Le Directeur de la publication : JEAN-MANUEL BOURGOIS

## CONSOMMATION

### 1978

- N° 1. — Calcul d'un indice des prix de l'hospitalisation à l'Assistance Publique de Paris. — Le concept de capital culturel. — Les problèmes posés par les comparaisons internationales, cas de l'étude de la pharmacie. — Les conditions de logement des travailleurs migrants en Grande-Bretagne.
- N° 2. — La copropriété contre les copropriétaires. Les effets redistributifs des finances publiques dans le secteur des transports. Comparaison de la date de commercialisation des médicaments et de la date de découverte des principes actifs.
- N° 3. — Les effets redistributifs des finances publiques en 1965 et 1970. — La concentration des dépenses de santé : les 10 % plus forts consommateurs. — Les effets redistributifs des finances publiques dans le domaine des transports urbains.
- N° 4. — Épargne et inflation. — Analyse du contenu, codage et analyse des données. — Le coût de la sécurité du consommateur.

### 1979

- N° 1. — L'évolution des coûts hospitaliers, hôpitaux publics 1965-1977. — Aperçus sur les utilisations possibles de la comptabilité en temps de travail. — Note sur la structure des budgets familiaux et des impôts indirects.
- N° 2. — Prospection sur le marché du travail et mobilité géographique. — Durée de vie des biens, rationalité économique et mode de développement. — Le travail féminin. Famille et système productif. — Les effets économiques et financiers de l'évolution démographique.
- N° 3-4. — Les indicateurs sociaux. — Analyse économique de la bureaucratie et gestion des équipements collectifs. — L'analyse qualitative des revenus des familles les plus pauvres. — Transmission, accumulation et immobilité intergénérationnelles des patrimoines. — Famille, fécondité et choix économiques. Une critique des modèles micro-économiques de fécondité. — La réduction de la durée hebdomadaire du travail. Problèmes, moyens, conséquences. — Analyse économique de la grève : problèmes méthodologiques. — Perte d'autonomie et handicaps : application au cas des personnes âgées résidant en institution. — Un outil pour une politique de santé : évaluation des conséquences économiques et sociales de divers états pathologiques. — Le ralentissement de la croissance des dépenses publiques d'éducation dans le monde. — Comportement des bacheliers : modèle de choix de disciplines.

### 1980

- N° 1. — Le système d'enquêtes sur les aspirations des Français. — La spécialisation des rôles conjugaux. Les gains du mariage et la perspective du divorce. — Les enseignants des universités. — Anticipation de l'impôt et redistribution. — Consommation médicale et travail féminin.

## SOMMAIRE DES PROCHAINS NUMÉROS

Une génération de retraités parisiens du secteur privé, constitution et structure des groupes socio-professionnels du salariat. Peut-on mesurer le risque de devenir chômeur ? La segmentation du marché du travail comme conséquence d'un phénomène de substitution travail-travail dans une économie dualiste. Quelques problèmes posés par les mesures de performance dans les universités.

# sommaire

**RENÉE SERANGE-FONTERME  
ET MABELLE SONNENSCHNIG**

Les consommations médicales dans la région lyonnaise en  
1975 ..... 3

**ANNETTE JOBERT ET PATRICK ROZENBLATT**

La juridicisation des conseils de prud'hommes, une évolution  
irréversible ..... 31

**GILLES BEAUSOLEIL**

Transferts sociaux et protection sociale en Amérique  
du Nord. .... 51

**BENOIT RIANDEY ET JEAN TABOULET**

Le fractionnement et l'étalement des vacances. Contraintes  
et aspirations des actifs parisiens ..... 73

**RÉSUMÉS-ABSTRACTS** ..... 109

**1980 n° 2 • avril-juin**

**CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE  
ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE**